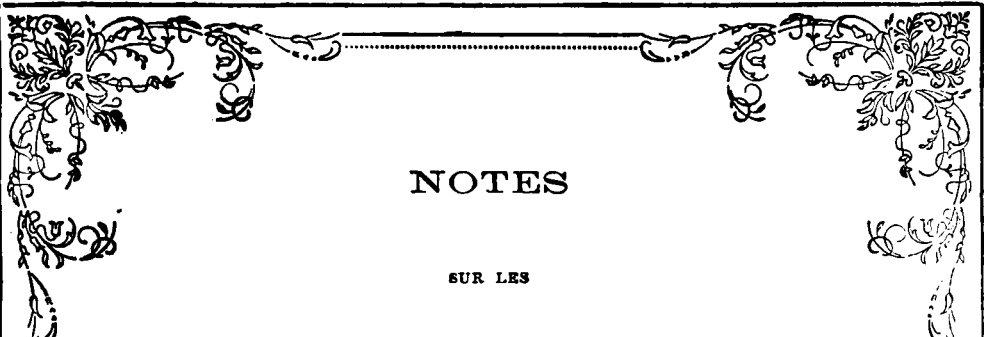




NOTES

SUR LES

REGISTRES

DE

NOTRE-DAME DE QUÉBEC

PAR J. B. A. FERLAND, PRÊTRE

PUBLIÉES PAR LA DIRECTION DU "FOYER CANADIEN"

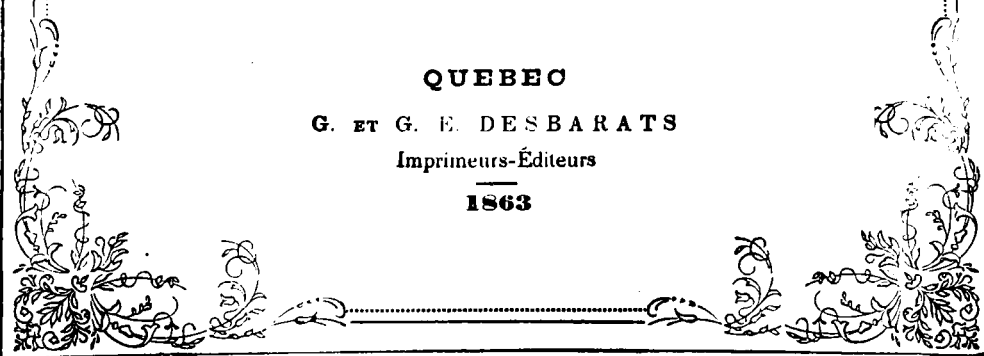
DEUXIÈME ÉDITION

QUÉBEC

G. ET G. E. DESBARATS

Imprimeurs-Éditeurs

1863



NOTES

SUR LES

REGISTRES

DE

NOTRE-DAME DE QUÉBEC

PAR J. B. A. FERLAND, PRÊTRE.

PUBLIÉES PAR LA DIRECTION DU "FOYER CANADIEN"

DEUXIÈME ÉDITION

QUEBEC

G. ET G. E. DESBARATS

Imprimeurs-Éditeurs

1863

NOTES

SUR LES

REGISTRES

DE

NOTRE-DAME DE QUÉBEC.

DEPUIS plusieurs années, des accidents déplorables, se succédant avec rapidité, ont détruit beaucoup de documents très-précieux pour l'histoire du Canada. Encore quelques pertes semblables, et les sources aujourd'hui ouvertes à l'historien auront complètement disparu. Pour prévenir un tel malheur, il serait important de multiplier les copies des manuscrits historiques qui ont été préservés, soit dans les archives publiques, soit dans les bibliothèques particulières. Un moyen plus sûr et plus prompt encore nous est présenté par la presse périodique, qui peut prêter un puissant secours à cette œuvre de conservation : car avant que le copiste ait fini de reproduire un manuscrit, l'éditeur d'un journal en aura disséminé des centaines de copies dans toutes les parties du pays. Sur cent copies, que quatre-vingt-dix périssent, comme

ont coutume de périr les feuilles des journalistes, dix auront l'honneur d'être déposées dans quelques vieux portefeuilles, d'où, au besoin, elles seront retirées fraîches, pleines de vie et d'actualité.

Dans l'espérance que le bon exemple ne sera pas donné en vain, je me suis déterminé à publier des notes, que j'ai recueillies en parcourant les registres de Notre-Dame de Québec. Sans être d'un intérêt général, elles peuvent avoir quelque prix pour des Canadiens; car elles renferment un résumé de ce que les plus anciens de ces registres offrent de remarquable, touchant les familles établies en ce pays, dans les commencements de la colonie. Les descendants des premiers habitants de la Nouvelle-France aimeront à y trouver des renseignements sur l'origine, sur les alliances, sur les migrations de leurs ancêtres. Quelques souvenirs historiques des premiers essais de colonisation serviront d'introduction à ces notes.

I

1621 — 1630.

A son premier voyage, en 1534, Jacques Cartier n'avait fait que se montrer vers l'entrée du grand fleuve. L'année suivante, il partit de nouveau pour continuer ses découvertes, après avoir fait les préparatifs qu'il décrit dans les termes suivants: "Le dimanche, jour et feste de la Pentecoste, seizième jour de may au dit an 1535, du commandement du capitaine et du bon vouloir de tous, chacun se confessa, et reçusmes tous ensemble notre créateur en

l'église cathédrale du dict St. Malo; après lequel avoir reçu, fusmes nous présenter au chœur de la dicte église, devant Révérend Père en Dieu, Monsieur de Saint Malo, lequel en son estat épiscopal nous donna sa bénédiction. Le mercredi ensuivant, 19e jour de may, le vent vint bon et convenable, et appareillâmes avec les trois navires."

Le vieux marin faisait sa paix avec Dieu, avant d'entreprendre ses voyages dangereux et difficiles; n'ayant plus à craindre de ce côté, il était mieux disposé à rencontrer les périls qui l'attendaient dans les mers du nord. Ses successeurs, Poutrincourt et Champlain, apportaient le même soin à se préparer aux difficultés d'une longue navigation.

Les trois vaisseaux de Cartier, savoir : la Grande Hermine de 100 à 120 tonneaux, la Petite Hermine de 60 tonneaux et l'Emérillon de 40 tonneaux, portaient les premiers européens qui aient hiverné dans la vallée du Saint-Laurent. Voici comme il décrit le lieu qu'il choisit pour y établir ses quartiers d'hiver :

" Au bout d'icelle isle vers l'Ouest y a un afflourc d'eau, bel et délectable pour mettre navires; auquel y a un destroit du dict fleuve, fort courant et profond; mais il n'a de large qu'environ un tiers de lieue; le travers duquel y a une terre double de bonne hauteur toute labourée, aussi bonne terre qu'il soit possible de voir; et là est la ville et demeure du Seigneur Donnaconna, laquelle demeure se nomme Stadaconé.... Sous laquelle haute terre vers le nord est la rivière et hâble de Sainte Croix: auquel lieu nous avons été d'empuis le quinziesme jour de septembre, jusqu'au sixiesme jour de may 1536 :

auquel lieu les navires demeurèrent à sec, comme ci-devant est dit.”

Voilà bien les lieux où, 73 ans plus tard, devait s'élever l'habitation de Champlain ; voilà le bassin de Québec, le retrécissement du fleuve qui n'a plus qu'un mille de largeur ; cette terre double, ou à deux versants ; sous cette haute terre vers le nord, la rivière et le hâble auxquels Cartier donna le nom de Sainte-Croix, et que les P. Récollets, près d'un siècle après, nommèrent Saint-Charles. Quant au village de Stadaconé, je suis porté à croire qu'il était situé sur cette partie du coteau qui s'étend de la porte de la Canoterie à la côte d'Abraham. Les habitants appartenaient à la grande famille algonquine, qui, sous divers noms, occupait une partie considérable de l'Amérique du Nord. Après avoir visité Hochelaga, Cartier, suivant Champlain, “ fut contraint d'hiverner en la rivière Sainte-Croix, en un endroit où maintenant les Jésuites ont leur demeure sur le bord d'une autre petite rivière qui se décharge dans celle de Sainte-Croix, appelée la rivière de Jacques Cartier, comme ses relations en font foy.” Cette rivière de Jacques Cartier est la même que la rivière Lairet, qui tombe dans la rivière Saint-Charles vis-à-vis de la Pointe-aux-Lièvres. Le 6 mai 1536, Jacques Cartier appareilla du hâvre de Sainte-Croix pour retourner en France ; ses hommes avaient souffert considérablement pendant l'hiver, d'une maladie qui paraît avoir été le scorbut.

François I, désirant former des établissements dans le Canada, nomma, en 1540, François de La Roque, sieur de Roberval, son lieutenant et gouver-

neur de la Nouvelle-France. Cartier, en qualité de capitaine général et maître pilote de l'expédition, partit de Saint-Malo avec cinq vaisseaux, le 31 mai de l'année suivante, et arriva au port de Sainte-Croix vers la fin du mois d'août. Cette fois, il fixa son habitation, non sur la rivière Saint-Charles, mais vers l'entrée de la rivière du Cap-Rouge, dans un lieu qu'il nomma Charlesbourg-Royal. Après le départ de Cartier, Roberval aborda au même lieu, accompagné de deux cents personnes, soldats, marins, et gens du commun, avec tout ce qui était nécessaire pour commencer une colonie. Les malheurs qui fondirent sur le nouvel établissement de France-Roi, forcèrent à l'abandonner au bout de dix-sept mois. Roberval retourna en France avec les tristes débris de sa colonie, dans l'année 1543 ; et les tribus algonquines demeurèrent dans la paisible possession de Stadaconé et du *royaume de Canada*.

Les Français n'avaient cependant point renoncé à visiter le Saint-Laurent. Les Basques, les Normands et les Bretons venaient, tous les ans, pêcher dans le golfe et à l'entrée du grand fleuve ; quelques-uns se rendaient même jusqu'à Tadoussac, pour y faire la traite des pelleteries avec les sauvages.

En 1603, le sieur de Pontgravé, accompagné de Samuel de Champlain, marin brave et expérimenté, né à Brouage en Saintonge, remonta le Saint-Laurent et vint mouiller dans le havre de Québec. Pendant le peu de temps qu'ils demeurèrent en ce lieu, Champlain remarqua un promontoire, qui lui parut très-propre à l'érection d'un fort ; c'était dans les environs, comme nous l'avons déjà dit, que Cartier avait passé

l'hiver de 1535-36. Le village de Stadaconé avait disparu ; le nom même s'en était perdu, et avait été remplacé par un mot sauvage qui signifie *détroit, rétrécissement*. Il n'y a pas à douter de l'origine algonquienne du nom de Québec, d'après les témoignages de Champlain, de Lescarbot qui avait vécu avec Pontgravé et Champlain, et du judicieux historien du Canada, le Père de Charlevoix. Aujourd'hui encore, suivant un ancien missionnaire de Ristigouche, M. Malo, le mot Kebbek signifie *fermé, obstrué*, dans langue des Micmacs. Et l'on conviendra que cette désignation convient parfaitement, à cette partie resserrée du fleuve qui se trouve entre le cap aux Diamants et la Pointe-Lévi. " Là, dit Lescarbot, la rivière est réduite à l'étroit et n'a que la portée d'un canon de large, et par ainsi est le lieu fort commode pour commander par toute cette grande rivière."

En cette même année 1603, le roi Henri IV nomma Pierre Du Gua, sieur de Monts, son lieutenant-général pour la Nouvelle-France, lui enjoignant de soumettre *tous les peuples de la dite terre ; et de les appeler, faire instruire, provoquer et émouvoir à la connaissance de Dieu et à la lumière de la foy et religion chrétienne*. M. de Monts résolut de former un établissement sur le fleuve Saint-Laurent ; et, en 1608, il expédia, dans ce but, un vaisseau commandé par Champlain. Celui-ci arriva à Québec le 3 juillet ; il commença aussitôt à faire abattre les bois, et à bâtir quelques maisons, sur la pointe où se trouvent aujourd'hui l'église et la place de la basse-ville.

Il retourna en France l'année suivante, pour y chercher des secours qu'il amena en 1610 ; et en

1612, il fut nommé lieutenant-général du roi et commandant pour la nouvelle colonie. L'habitation de Québec n'était encore composée que de quelques maisons; et le peu d'habitants qui s'y trouvaient demeuraient privés des secours de la religion. En 1615, quatre Récollets arrivèrent, chargés de pourvoir aux besoins spirituels de la petite colonie, et de commencer l'œuvre pénible des missions parmi les sauvages. Deux ans plus tard, Louis Hébert amena sa famille. Dans une requête, adressée au duc de Ventadour, Hébert représente "qu'il est le chef de la première famille françoise qui ait habité en ce pays, depuis le commencement du siècle, laquelle il a conduit avec tous ses biens et moyens qu'il avait à Paris, ayant quitté ses parents et ses amis pour donner ce commencement à une colonie et peuplade chrestienne."

Beaucoup de familles canadiennes ont le droit de compter cet homme entreprenant parmi leurs ancêtres; car la nombreuse postérité de son fils Guillaume Hébert, et de sa fille Guillemette, épouse de Guillaume Couillard, s'est alliée avec un bon nombre des familles qui vinrent plus tard s'établir en ce pays. Louis Hébert paraît être né à Paris, où il avait épousé Marie Rollet. En 1606, il passa à l'Acadie; et Lescarbot en parle dans les termes suivants (liv. IV): "Poutrincourt fit cultiver un parc de terre pour y semer du blé à l'aide de notre Apoticaire, Louis Hébert, homme qui, outre l'expérience qu'il a en son art, prend grand plaisir au labourage de la terre." Arrivé à Québec en 1617, il commença aussitôt à faire défricher le terrain sur lequel se trouvent la cathédrale, le séminaire et

cette partie de la haute-ville qui s'étend depuis la rue Sainte-Famille jusqu'à l'Hôtel-Dieu ; il bâtit une maison et un moulin, vers la partie de la rue Saint-Joseph où elle reçoit les rues Saint-François et Saint-Flavien. Ces édifices paraissent avoir été les premiers qui aient été élevés sur l'emplacement occupé par la haute-ville. Louis Hébert mourut, à la suite d'une chute, sincèrement regretté de tous les membres de la colonie naissante, au mois de janvier de l'année 1627.

Ce ne fut que trois ans après l'arrivée de la famille Hébert, c'est-à-dire, en 1620, que Champlain se détermina à amener sa propre famille dans la colonie qu'il avait fondée. L'année suivante, les P. Récollets commencèrent à tenir les registres de Notre-Dame de Québec, dont nous allons nous occuper, en les examinant par périodes de neuf à dix ans. Déjà cependant un mariage avait été célébré avec les cérémonies ordinaires : le sieur Etienne Jonquest, natif de Normandie, épousa la fille aînée du sieur Hébert en 1617. Ce premier mariage d'européens fait dans le pays, ne fut pas heureux, car tous deux moururent peu de temps après sans laisser de famille.

Lorsqu'on ouvre le premier de ces cahiers, une curiosité bien excusable porte à y chercher quelques souvenirs de Champlain et de sa famille, dont les autres documents contemporains ne nous disent presque rien. On aimerait à pouvoir suivre la postérité du fondateur de Québec, au sein de la population à qui il avait ouvert une nouvelle patrie ; on voudrait connaître quelles familles canadiennes ont le droit de le compter parmi leurs ancêtres. J'ai constaté, avec un véritable chagrin, après une recherche soigneuse, qu'il n'existe

pas un seul descendant de Champlain, dans la colonie qu'il a créée et au milieu de laquelle reposent ses cendres. Champlain est mentionné dans le premier registre, comme parrain de trois ou quatre enfants, et comme ayant servi de témoin à quelques mariages ; Eustache Boulay ou Boulé, son beau-frère, est aussi nommé deux fois comme parrain ; mais on cherche inutilement à découvrir, dans les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures, le nom de quelque autre membre de sa famille. Il est bien vrai que deux familles, l'une établie dans le district des Trois-Rivières, et l'autre dans celui de Québec, portent aujourd'hui le nom de Champlain ; mais ni l'une ni l'autre ne doit son origine au fondateur de Québec. La première, celle des Pezard de La Touche de Champlain, semble avoir reçu la troisième partie de son nom, de la seigneurie de Champlain ; tandis que la seconde, celle des Volant de Champlain, descend d'un capitaine de navire marchand, qui signait Volant de Chamblain, et non de Champlain.

Champlain était-il marié ? Avait-il des enfants ? Les chroniques de l'ordre des Ursulines nous fournissent une réponse à ces questions, dans la vie de Marie Hélène Boullé, dite de Saint-Augustin, fondatrice et religieuse Ursuline de Meaux.

“ On la maria devant sa sœur aînée, et même avant qu'elle eût atteint l'âge de douze ans, pour ménager son avantage, qui s'offrit en la personne de M. de Champlain, gentilhomme de mérite, capitaine de la marine et lieutenant pour le roi en la Nouvelle-France, où il avait déjà conduit et introduit les ouvriers évangéliques. . . . Elle fit fort généreusement ses adieux ;

puis elle quitta Paris et l'ancienne France pour la nouvelle, l'an 1620. Elle s'embarqua avec son mari et traversa seize cents lieues de mer, avec toutes les incommodités d'une longue et fâcheuse navigation."

" Les sauvages à son arrivée la voulaient adorer, comme une divinité, n'ayant jamais rien vu de si beau. Ils admiraient son visage et ses habits, mais pardessus tout un miroir qu'elle portait à son côté, ne pouvant comprendre comment toutes choses étaient, ce leur semblait, renfermées dans cette glace, et qu'ils se trouvassent tous pendus à la ceinture de cette dame. Elle ne fut pas longtemps sans entendre et parler passablement la langue barbare des sauvages, et tout aussitôt elle apprit à prier Dieu à leurs femmes et à leurs petits enfants."

" Enfin elle coula quatre années dans cette manière de vie au plus beau de son âge, dans un lieu pire qu'une prison et dans la privation d'une quantité de choses nécessaires à la vie. En effet la disette des vivres et d'autres fortes raisons obligèrent M. de Champlain de repasser en France et d'y ramener sa femme....."

" Monsieur de Champlain la quitta bientôt, et pendant quatre ans d'absence sa femme vivait dans le monde comme n'y étant point. Dans ce temps-là, elle prit le dessein d'être religieuse Ursuline. Elle en écrivit à son mari pour avoir son congé..... Tout ce qu'elle put obtenir de M. de Champlain..fut de vivre en continence le reste de ses jours."

" L'an 1635, M. de Champlain mourut en Canada, et le R. P. Lalemant qui l'assista, en manda la triste nouvelle à sa femme qui en ressentit une extrême douleur."

“ Diverses affaires l'arrêtèrent au monde, dix ans après la mort de son mari. . . . Monsieur de Champlain par son testament donna tous ses meubles aux jésuites au Canada. . . . Une cousine germaine de M. de Champlain et son héritière, car il n'avait point eu d'enfants, vint à Paris plaider contre les jésuites, fit casser le testament et suscita un procès à la veuve, qui entra dans un monastère de l'ordre de Sainte-Rsule en qualité de bienfaitrice, le sept novembre, 1645.”

Ainsi Champlain ne laissa point de postérité. Pour nous, descendants de ses compagnons, qu'il regardait comme ses véritables enfants, nous pouvons dire avec vérité, en changeant un mot à l'épithaphe de l'architecte Wren : “*Si familiam quæris, circumspice* ; si vous cherchez sa famille, regardez autour de vous.” Voyez ces villes populeuses, ces nombreux villages échelonnés sur toute la longueur du grand fleuve, ces campagnes fertiles et prospères ; voyez sur les bords du Saint-Laurent ce peuple laborieux, intelligent et honnête : voilà l'héritage de Champlain ; voilà sa véritable famille qui ne pourra s'éteindre et qui transmettra son nom, de génération en génération.

Il est à remarquer qu'au moment où l'on commençait à tenir les registres de Québec, le premier établissement européen venait d'être fondé dans la Nouvelle-Angleterre : le 31 décembre 1620, ceux de nos voisins nomment *the pilgrim fathers*, pères pèlerins, célébrèrent la prise de possession du pays, dans la première maison qui ait été élevée à Plymouth.

Depuis le 24 octobre, 1621, date de l'ouverture des registres de Québec, jusqu'en 1629, il n'y eut dans la

colonie française que six baptêmes et deux mariages, parmi les européens. Le premier mariage, fait le 1er août, 1621, fut celui de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, dont la nombreuse famille s'est étendue dans tout le district de Québec, et plus particulièrement dans la côte du Sud, au-dessous de la Pointe-Lévi. Deux mois et demi auparavant, savoir le 12 mai, avait eu lieu le premier mariage célébré dans la Nouvelle-Angleterre, celui d'Edward Winslow et de Susannah White.

Le 24 octobre, 1621, le P. Denis, récollet, baptisa Eustache Martin, qui vécut peu de temps; le second baptême est celui de Marguerite Martin, qui eut lieu en 1624. Marguerite Martin vécut de longues années; à l'âge de 14 ans, elle épousa Etienne Racine, qui fut un des premiers habitants de la côte Beaupré. Eustache et Marguerite étaient nés du légitime mariage d'Abraham Martin dit *L'Escossois* et de Marie Langlois. Un pilote nommé Martin fut employé par MM. de Poutrincourt et de Monts, sur les côtes de l'Acadie; ce ne saurait être celui dont il est ici question, qui n'aurait eu alors qu'environ 20 ans.

Abraham devint pilote du roi pour le fleuve Saint-Laurent; il fut père d'une famille très-nombreuse. Un de ses fils, Charles Amador Martin, reçut le premier de ses noms de son parrain, Charles de Saint-Etienne, sieur de la Tour, qui se rendit célèbre par sa bravoure et sa fidélité à la France, dans les guerres de l'Acadie. Amador Martin fut le second canadien qui eut l'honneur d'être élevé au sacerdoce; il fut nommé chanoine à l'érection du chapitre de Québec.

Des filles d'Abraham sont descendues quelques-unes des plus anciennes familles du pays. Anne

Martin épousa Jean Côté, dont la postérité s'est répandue de l'île d'Orléans dans toutes les parties du Canada. Une arrière-petite-fille d'Anne fut mariée au célèbre botaniste Sarrasin, qui a donné son nom à une plante remarquable de l'Amérique, la *Sarracenia*. Hélène Martin devint femme de Médard Chouart des Groseillers, excellent pilote, qui, en 1663, conduisit les Anglais dans la Baie d'Hudson (Charlevoix). La Révérende Mère de l'Incarnation, supérieure des Ursulines de Québec, parle de lui dans les termes suivants : " Il y a quelque temps qu'un françois, de notre Tournaine, nommé des Groiscliers se maria en ce pays ; et n'y faisant pas une grande fortune, il lui prit fantaisie d'aller en la Nouvelle-Angleterre pour tâcher d'y en faire une meilleure. Il y faisait l'homme d'esprit, comme en effet il en a beaucoup. Il fit espérer aux Anglois qu'il trouverait le passage de la Mer du Nord. Dans cette espérance, on l'équipa pour l'envoyer en Angleterre, où on lui donna un vaisseau avec des gens, et tout ce qui étoit nécessaire à la navigation. Avec ces avantages, il se met en mer, où au lieu de prendre la route que les autres avoient coutûme de prendre et où ils avoient travaillé en vain, il alla à contre-vent, et a si bien cherché qu'il a trouvé la grande Baie du Nord. Il y a trouvé un grand peuple, et a chargé son navire ou ses navires de pelleterie pour des sommes immenses..... Il a pris possession de ce grand pays pour le roi d'Angleterre, et, pour son particulier, le voilà riche en peu de temps. L'on a fait une gazette en Angleterre pour louer cet aventurier françois. Il étoit tout jeune quand il vint ici, et fit grande connaissance avec moi.... Sa femme et ses enfants sont encore ici." (*Lettres hist.* 27 aoust 1670).

Médard Chouart était de Saint-Cyr en Brie. Etant rentré au service de la France, il découvrit le port Nelson et la rivière du même nom. Dans cette expédition, à la tête d'une petite bande de traiteurs, partis avec lui de Québec, il fit prisonniers plus de quatre-vingts anglais.

Qui connaît aujourd'hui le nom d'Abraham Martin, même parmi ses descendants ? Et cependant ce nom est devenu fameux dans l'histoire, et a été célébré, en vers et en prose, par les poètes et par les orateurs de l'Angleterre.

L'on a souvent demandé d'où venait le nom donné aux plaines sur lesquelles s'est décidé le sort de la Nouvelle-France. Il a été suggéré par le vénérable monsieur Maguire, si je ne me trompe pas, qu'une partie des plaines, ayant appartenu à un individu portant le nom d'Abraham, avait été nommé la terre d'Abraham ou la plaine d'Abraham. Tout doute à ce sujet doit disparaître, si l'on fait attention aux remarques suivantes.

Le nom de *plaines d'Abraham* était autrefois appliqué à ce terrain comparativement uni, qui s'étend du pied du coteau Saint-Louis jusqu'à la cime du coteau Sainte-Geneviève ; le reste des hauteurs, à l'ouest de Québec, était désigné sous les différents noms de Buttes-à-Nepveu, Grande-Allée, côte Saint-Michel. Le chemin conduisant de la vallée de la rivière Saint-Charles à la *plaine* d'Abraham était appelé Côte d'Abraham.

Si l'on examine les registres de la paroisse de Québec, entre les années 1621 et 1700, l'on n'y trouvera qu'un seul homme qui ait porté le nom d'Abraham ; et cet homme est Abraham Martin. Le Journal des

Jésuites et les registres de Québecle désignent à plusieurs reprises sous son premier nom seulement : “ *Maistre Abraham.*” Mais, a-t-il possédé quelque partie des plaines ?—Dans une collection de vieux documents, réunis par les soins de notre estimable concitoyen, M. Faribault, à qui sont dues des découvertes bien précieuses pour l’histoire du pays, on rencontre une pièce propre à jeter du jour sur l’objet de nos recherches. C’est un certificat donné par quelques-uns des premiers habitants du Canada. Le voici :

“ Nous soussignez certifions à qui il appartiendra que l’an dernier mil six cent quarante-cinq le sieur Adrien Duchesne, chirurgien dans le navire de M. de Repentigny, estant à Québec, nous a dict qu’il avait donné la terre qui luy a esté donnée en la ville de Québec, à Abraham Martin, pilote de la rivière Saint Laurent, et qu’il y pouvoit faire travailler en toute assurance. Si le temps luy eust permis d’en passer contract de donation, il l’auroit faict. Ce que nous attestons estre véritable, faict ce quinziésme jour d’aoust mil six cent quarante-six. (Signé) Giffard—Tronquet—Le Tardif—de Launay—Bissot—Guitet.”

Voilà bien une terre appartenante à Abraham Martin ; mais il est impossible de déterminer sa position, avec des désignations aussi vagues. Une note placée dans les registres de l’archevêché fait connaître que les dames Ursulines achetèrent d’Abraham Martin une terre située vers le côteau Sainte-Geneviève, et attenante à celle qu’elles possédaient déjà sur le côteau Saint-Louis. L’obligeance de M. le grand vicaire Maguire m’a fourni le moyen d’arriver heureusement au but de ces recherches. Parmi les titres des dames Ursulines se trouvent les contrats suivants :

Donation du 10 octobre 1648 et du 1 fév. 1652, par Adrien Duchesne à Abraham Martin, de 20 arpents de terre. Concession du 16 mai 1650, par la compagnie de la Nouvelle-France, de 12 arpents de terre à Abraham Martin. Vente du 1 juin 1667 aux dames Ursulines de Québec par les héritiers d'Abraham Martin, d'un terrain contenant 32 arpents en superficie. Le plan qui accompagne ces titres montre que la terre d'Abraham était renfermée entre la rue Sainte-Genève qui descend vis-à-vis du cimetière protestant ; la rue Claire-Fontaine qui passe devant l'église Saint-Jean, desservie aujourd'hui par un descendant de l'ancien propriétaire ; la grande rue Saint-Jean ; et une ligne suivant la crête du coteau Saint-Genève, et se terminant à la descente nommée Côte d'Abraham. La terre d'Abraham occupait donc précisément le terrain qui porta longtemps le nom de plaine d'Abraham, avant que cette désignation eut été étendue au plateau voisin ; et l'on ne saurait contester au vieux pilote l'honneur d'avoir légué son nom, au champ de bataille où se rencontrèrent les armées de Wolfe et de Montcalm.

Les quelques autres baptêmes mentionnés avant 1630 furent faits, les uns par les Pères Récollets, les autres par les Jésuites, qui débarquèrent à Québec le 20 juin 1625. M. de Champlain fut parrain de Marguerite Couillard et d'Hélène Martin.

Pendant les neuf années qui se sont écoulées de 1621 à 1630, la colonie fit bien peu de progrès. Les compagnies, ne s'occupant que de la traite des pelleteries et des retours qu'elles en attendaient, n'étaient point disposées à favoriser la culture de la terre, non plus que l'établissement de familles cherchant à se

fixer dans le pays. Il suffisait à ces associations de marchands d'avoir des interprètes, des commis et quelques ouvriers, dépendants entièrement des secours qui venaient de l'Europe. Champlain avait beau essayer de faire comprendre l'importance de peupler le pays et de le cultiver, pour qu'il pût fournir aux besoins de ses habitants, l'intérêt passager des traiteurs privilégiés les empêchait de s'occuper à jeter les fondements d'une colonie durable.

Outre les familles dont nous avons parlé, deux ou trois autres avaient été placées à Québec ; mais elles furent bientôt renvoyées en France, à cause de leur paresse ou de leur peu d'aptitude aux travaux nécessaires dans un établissement nouveau. L'arrivée des Jésuites produisit quelques bons résultats : ces Pères venaient dans l'intention de se fixer permanemment en Canada, pour y travailler au salut des indigènes, et pour ouvrir une nouvelle patrie à la population surabondante de la France. Logés, pendant quelque temps après leur arrivée, chez les Récollets, dont le monastère occupait le site actuel de l'Hôpital-Général, ils allèrent ensuite prendre possession de leur maison, près de l'embouchure de la rivière Lairet. Ils se mirent de suite à faire défricher, et à préparer la terre pour l'ensemencer dans l'année suivante. Aussi purent-ils bientôt secourir les employés de la compagnie du produit de leurs récoltes.

Hébert et Couillard avaient aussi travaillé vigoureusement à défricher leurs terres, et à abattre la forêt qui couvrait l'emplacement d'une partie de la Haute-Ville. En conséquence, dans les années 1628 et '29, leurs familles avaient du grain pour suffire à leurs besoins, tandis que la famine s'appesantissait sur les

autres colons. En 1628, ils avaient pour la première fois commencé à labourer avec des bœufs, sur leurs terres.

Négligée de ceux qui la devaient protéger, et éprouvée par la famine, la petite colonie était menacée d'un plus grand malheur.

En 1628, quelques vaisseaux anglais brûlèrent l'établissement du Cap-Tourmente, qu'avait commencé Champlain pour y élever des bestiaux. L'année suivante ils revinrent, avant que les secours fussent arrivés de France. Les provisions manquaient depuis bien longtemps ; l'on n'avait presque plus d'espérance d'en recevoir, et l'on voyait avec crainte l'automne s'approcher, lorsqu'au mois de juillet 1629 trois vaisseaux, portant le pavillon anglais, furent aperçus dans la rade de Québec. Ils étaient commandés par Louis et Thomas Kertk, huguenots, natifs de Dieppe, entrés au service de la Grande-Bretagne. Champlain dut céder devant la famine qui l'attaquait au dedans, et les forces supérieures qui le menaçaient au dehors. Le fort Saint-Louis bâti en 1624, à l'endroit où sont l'ancien château et la terrasse Durham, fut remis aux mains des anglais, le 29 juillet 1629, et l'acte de capitulation fut ratifié le 19 août à Tadoussac, par l'amiral David Kertk. Champlain vit ainsi passer aux ennemis de sa patrie le fruit de plus de vingt ans de travaux, de fatigues, et de sollicitudes. Il retourna en France avec un petit nombre de ses hommes, laissant les autres colons à Québec, sous le gouvernement de Louis Kertk. La colonie française ainsi abandonnée ne renfermait que les trois familles déjà mentionnées, et quelques-uns des anciens employés de la compagnie. On ne comptait que cinq femmes fran-

çaises : Marie Rolet veuve de Louis Hébert, remariée deux mois auparavant à Guillaume Hubou ; sa fille Guillemette Hébert, femme de Guillaume Couillard ; Marie Langlois, femme d'Abraham Martin et deux autres personnes. Avec Champlain partirent les Jésuites et les Récollets, sans toutefois renoncer à l'espérance de revoir leurs missions.

Tandis que le monopole accordé à des compagnies de marchands étouffait à sa naissance la colonie française, sous un système de plus grande liberté pour le commerce, les établissements de la Nouvelle-Angleterre se fortifiaient et s'étendaient ; la colonie de Massachusetts se fondait, avec les plus belles espérances de succès. En 1630, l'on commençait une ville dans une presqu'île, nommée Shawmut par les sauvages, et Trimountain par les anglais ; plus tard elle reçut le nom de Boston. Sept ans auparavant, c'est-à-dire en 1623, les Hollandais avaient établi les forts d'Orange et de New-Amsterdam ; le premier est aujourd'hui Albany, et le second, New-York. Cette dernière ville renferme maintenant une population dix fois plus grande que celle de sa sœur aînée, la ville de Québec.

II

1630 — 1640.

La colonie ayant été rendue à la France par le traité de Saint-Germain, en 1632, les PP. Paul Le Jeune et Anne de Nouë, jésuites, s'embarquèrent pour Québec. L'année suivante, Champlain, nommé gouverneur de la Nouvelle-France, s'y rendit avec les Pères Enmond Masse et Jean de Brebeuf. Les Récollets, vu l'état

du pays qui ne convenait pas à un ordre mendiant, ne purent alors obtenir la permission d'y rentrer.

Depuis l'année 1630 jusqu'au 15 juin 1640, quarante-quatre baptêmes et vingt-deux mariages furent faits à Québec.

Sous la date de 1631, se trouve l'entrée suivante :
 “ Le 9 febvrier 1631, un anglois baptisa Elizabeth fille de Guillaume Couillard et Guillemette Hébert. Furent parrains Louis Kerk et Madame Adrien du Chesne Chirurgien. Et puis le 20 décembre 1633 luy furent conférées les cérémonies du baptesme, à Nre Dame des Anges par le P. J. de Brebeuf.”

En 1634, fut baptisée Françoise, fille de Robert Giffard et de Marie Rénouard. C'est le premier enfant étranger aux familles Couillard et Martin qui ait reçu le baptême à Québec ; Françoise Giffard fut la première religieuse canadienne à l'Hôtel-Dieu de cette ville

M. Robert Giffard, chirurgien de la Nouvelle-France, y revint pour s'établir la même année, avec une colonie de Percherons. Il avait déjà en 1627 visité le pays comme chirurgien, et s'était construit une cabane près de la petite rivière de Beauport, pour jouir du plaisir de la pêche et de la chasse.

En 1628, il avait été pris par les anglais sur la flotte du sieur de Rocmont. En récompense des services qu'il avait rendus, il obtint la seigneurie de Beauport ainsi qu'une grande étendue de terre sur la rivière Saint-Charles.

Deux de ses filles épousèrent des fils de Jean Juchereau Sieur de More ; ce dernier, né à la Ferté-Vidame au diocèse de Chartres, était à Québec avec sa famille, en 1634 ; il y avait été précédé par son frère

Noël Juchereau Des Chatelets. Par ces mariages la seigneurie de Beauport passa à la famille Juchereau, qui, sous les noms de Saint-Denys et de Duchesnay, a conservé cette belle propriété pendant près de deux cents ans.

Nicolas Juchereau de Saint-Denys se distingua au siège de Québec par les anglais, en 1690. “ Le Sieur de S. Denis, Seigneur de Beauport, dit Charlevoix, commandait ses habitants : il avait plus de soixante ans, et combattit avec beaucoup de valeur, jusqu’à ce qu’il eut un bras cassé d’un coup de feu. Le Roi récompensa peu de temps après son zèle et son courage, en lui accordant des lettres de noblesse.”

Son fils fut un des officiers les plus utiles et les plus entreprenants, dans les guerres de la Louisiane. Il montra une noble générosité, en refusant les offres avantageuses que lui faisait le vice-roi du Mexique pour l’engager à entrer au service de l’Espagne. “ Saint-Denys n’avait aucun grade à la Louisiane et n’y servait que comme volontaire : on lui offrait une compagnie de cavalerie, et l’offre pouvait tenter un gentilhomme Canadien, qui n’avait pas de biens ; il la refusa néanmoins, et quoiqu’on pût lui dire il persista dans son refus.” (Charlevoix, *Hist. du Canada.*)

De nos jours encore, cette famille a continué à honorer son pays. A la bataille de Chateaugay, le capitaine Juchereau Duchesnay commanda avec honneur une compagnie des braves Voltigeurs Canadiens, en son frère aîné le Chevalier Duchesnay en conduisait une autre : tous deux sont mentionnés à l’ordre général de ce combat.

Une demoiselle Juchereau, mariée au Sieur d’Auteuil a été la trisaïeule de trois écrivains distingués,

MM. Pol de Courcy, Alfred et Henri de Courcy. Dans quelques articles publiés sous la signature de C. de La Roche-Héron, celui-ci a noblement et vigoureusement défendu la cause du Canada.

Le 14 février 1640, fut baptisé Paul Scelle dit de Lépine, qui eut pour parrain "Pierre de Puyseaux, Sieur de l'habitation de Sainte Foy." Monsieur de Puyseaux a laissé son nom à une pointe remarquable dans les environs de Québec. Suivant M. Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal*, M. de Puyseaux avait acquis une fortune considérable dans la Nouvelle-Espagne. Désirant consacrer ses biens à la conversion des infidèles, il se décida à suivre M. de Champlain dans la Nouvelle-France. Il bâtit, sur son fief de Saint-Michel, une maison regardée dans le temps comme le bijou du Canada. Des murs de fondation, qui ont dû supporter un grand édifice, semblent en marquer l'emplacement, près de l'hôtel de M. Scott, dans l'anse Saint-Michel.

M. de Maisonneuve étant arrivé en 1641, pour établir la colonie de Montréal, M. de Puyseaux lui offrit généreusement sa maison ainsi que sa seigneurie de Sainte-Foy. Ce fut chez ce vénérable vieillard que M. de Maisonneuve, mademoiselle Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et madame de la Peltrie passèrent l'hiver de 1641-42, tandis que les colons de Villemarie étaient logés auprès, dans l'établissement de Sillery. Une fête donnée en ce lieu, le jour de la conversion de Saint-Paul, souleva des difficultés entre MM. de Montmagny et de Maisonneuve. Une enquête eut lieu par l'ordre du gouverneur de Québec, touchant cette affaire, à laquelle on voulait donner

une importance qu'elle ne méritait pas. Voici le préambule de cette pièce curieuse :

“ Charles Huault de Montmagny Chevalier de l'ordre de St. Jehan de Hierusalem, Lieutenant pour Sa Majesté en toute l'étendue du fleuve St. Laurent, de la Nouvelle-France et lieux qui en dépendent.”

“ Suivant le pouvoir à nous donné par le Roi, ce jourd'hui, Lundy troisieme jour de febvrier mil six cent quarante-deux, sur le bruit qui court depuis quelques jours que la maison de St. Michel scituée dans la Banlieue de Québec, où réside à présent Paul de Chomedey Sieur de Maisonneuve, faisant en ce pays pour Messrs. de la compagnie de Mont Réal, il s'est passé quelque chose contre le service du Roy et l'autorité du gouverneur de ce pays, avons faict venir pour en estre pleinement informez les tesmoins cy après desnommez.”

Les témoins déposèrent : “ qu'à une heure et demie avant le jour et une heure après la nuit close, il fut tiré trois ou quatre boistes de pierrier et un petit canon, et que le matin on tira en outre quinze ou seize coups de mousquet, par le commandement d'une fille nommée mademoiselle Mance, demeurant en la dite maison de Saint-Michel, laquelle leur avoit fourni la poudre.” Jean Gorry qui avait dirigé la canonnade fut mis à la chaîne par ordre du gouverneur. Ayant été rendu à la liberté, quelques jours après, il fut fêté à son tour par M. de Maisonneuve, qui lui adressa publiquement ces paroles : “ Jehan Gorry, tu as été à la chaisne pour moy ; tu as reçu la peine et moy j'en ay reçu l'affront. Pour cela je te rehausse tes gages de dix escus. Quand nous serons à Mont-Réal

personne ne nous empeschera de tirer.” (*Manuscrits de G. B. Faribault, Ecuyer.*)

La paix se rétablit ; et au printemps M. de Montmagny monta à Montréal pour assister à l'inauguration de la nouvelle colonie. M. de Puyseaux y suivit M. de Maisonneuve, dans l'intention de prendre part à la fondation de Villemarie ; mais, en conséquence de son âge et de ses infirmités, il fut bientôt contraint de retourner en France. Il y mourut peu d'années après ; et par son testament, fait à la Rochelle le 21 juin 1647, il donna sa terre de Sainte-Foy pour le soutien du futur évêché de Québec. Cet acte ne fut connu en Canada que vers l'année 1733. C'était un peu trop tard ; car, malgré la bonne volonté que mirent les chanoines dans leurs recherches, ils ne purent découvrir la terre de Sainte-Foy.

De 1630 à 1640, les mariages furent nombreux en comparaison des baptêmes.

La liste de ces mariages fera connaître les noms de ces premiers colons.

En 1634 : Noël Langlois de Saint Léonard en Normandie, et Françoise Grenier. Il est impossible de dire si Noël Langlois était parent de Marie Langlois femme d'Abraham Martin, et de madame Juchereau de More, qui portait le même nom. Noël Langlois était pilote pour le fleuve Saint-Laurent.

—Guillaume Hébert, fils de Louis Hébert, et Hélène Des Portes.

1635 : Jean Bourdon et Jacqueline Potel.

Le sieur Jean Bourdon, propriétaire des fiefs Saint-Jean et Saint-François dans la banlieue de Québec, ingénieur en chef, puis procureur général de la Nouvelle-France, vint en ce pays vers 1633 ou 1634. En

1637 et 1639 il obtint la seigneurie de Dombourg, qui depuis a reçu les noms de Neuville et de Pointe-aux-Trembles. M. Bourdon s'occupa activement à attirer des colons sur ses terres ; et les registres de Québec font foi qu'il y réussit, car on y trouve un grand nombre d'actes de mariages dont les parties sont de Dombourg. Il jouissait d'une haute réputation de probité et d'intelligence ; et il a rendu les plus grands services à la colonie naissante du Canada. Ses découvertes sur la côte du Labrador et dans la baie des Esquimaux lui ont procuré un rang distingué parmi les découvreurs de l'Amérique du Nord.

1635 : Jean Costé et Anne Martin ; Martin Grouvel et Marguerite Auber.

1637 : Antoine Brassart, de Normandie, et François Méry ; Robert Drouyn et Anne Cloutier, fille de Zacharie Cloutier ; François Bellanger, de Mortagne, et Marie Guyon ; Jean Nicollet et Marguerite Couillard, âgée de onze ans ; Robert Caron et Marie Crevel de Normandie ; Olivier Le Tardif, de Honfleur, et Louise Couillard, âgée de douze ans.

1638 : Denis DuQuay et Catherine Gauthier ; Etienne Racine, de Fumichon en Normandie, et Marguerite Martin, fille de maître Abraham ; François Drouen, de Mortagne au Perche, et Perrine Godin.

1639 : Claude Poulin, de Tourouvre, et Jeanne Mercier ; Guillaume Bigot, de Tourouvre, et Marie Panis, de Saint Maclou de Rouen ; Jean Goury, et Isabeau Panis ; Jacques Maheust, de Saint Michel d'Auvertuy, et Anne Convent ; Jean Jolliet, natif de Sezanne en Brie, fils de Claude Jolliet, et Marie d'Abancourt dite La Caille, fille d'Adrien et de Simonne d'Orgeville, de Soissons.

1640 : Noël Morin, charron, de Brie-Comte-Robert en Brie, et Hélène DesPortes, veuve de Guillaume Hébert.

Les descendants d'Antoine Brassart furent, pendant plus d'un siècle, bien nombreux à Québec. Cette famille a disparu de la ville, et ne se retrouve plus que dans quelques paroisses des districts de Québec et des Trois-Rivières. Elle a fourni plusieurs religieuses et six prêtres. Un d'entre eux, le vénérable Louis Marie Brassard, curé de Nicolet, a été premier fondateur du séminaire de ce nom. Un des descendants d'Antoine Brassart, surnommé Deschenaux, fut longtemps employé dans les bureaux de l'intendant Bigot. Après la prise de Québec en 1759, il se trouva possesseur d'une fortune considérable, et acheta plusieurs belles seigneuries.

Claude Poulin, Robert Caron et Etienne Racine furent des premiers habitants de la Côte de Beaupré ; ils s'établirent dans la partie qui forme aujourd'hui les paroisses de Sainte-Anne et de Saint-Joachim. Les terres qu'ils y prirent avaient de 8 à 10 arpents de largeur, sur une lieue et demie de profondeur. Tous trois furent chefs de familles patriarcales, qui ont conservé jusqu'à ce jour les héritages de leurs pères, avec leurs sentiments religieux et leurs bonnes vieilles coutumes. Les descendants de Robert Caron se sont multipliés, non-seulement dans la côte de Beaupré, mais encore dans les établissements formés sur la rive opposée du Saint-Laurent, où un de ses fils, Pierre Caron, épousa une fille de Jacques Bernier, surnommé Jean de Paris. Une branche de la famille s'est établie dans le district des Trois-Rivières ; elle y a produit plusieurs hommes distingués, parmi les-

quelles on compte quatre frères, qui ont tour à tour siégé dans l'ancienne chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Là comme ici, le nom de Robert Caron revit avec honneur dans sa postérité.

Du mariage de Noël Morin avec Hélène Des Portes naquirent : Germain Morin, premier prêtre canadien, et membre du séminaire de Québec, où il laissa une belle réputation ; Morin de Rochebelle un des premiers enfants du pays qui aient été appelés au conseil supérieur de Québec ; et Alphonse Morin qui s'établit à la Pointe à la Caille (Saint-Thomas), où sa postérité porte le nom de Morin Valcourt. Une fille de Noël, Marie Morin, née en 1649, fut la première canadienne qui embrassa l'institut des Hospitalières à Montréal ; elle a écrit les annales de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Noël Morin mourut fort âgé à la Pointe à la Caille, dans l'année 1680.

En lisant l'histoire des premiers temps de la colonie, l'on remarque une classe d'hommes qui ont exercé une grande influence dans les rapports des Français avec les nations sauvages : ce sont les interprètes, qui étaient chargés, par les gouvernements et par les compagnies, de traiter les affaires et d'entretenir des relations avec les tribus indiennes. La plupart étaient des aventuriers hardis et intelligents, qui, attirés par l'amour de la liberté et le désir de faire des découvertes, s'étaient avancés dans l'intérieur du pays, et avaient vécu au milieu des peuplades indigènes, apprenant leurs langues, se formant à leurs coutûmes, et prenant quelquefois la rudesse de leurs mœurs. Adoptés par la nation, ils étaient regardés comme des frères et acquéraient souvent par leur adresse et leur énergie une grande autorité dans les conseils.

Lorsque plus tard les circonstances les ramenaient parmi leurs compatriotes, ils devenaient des interprètes utiles, par la connaissance des langues et par les liaisons qu'ils conservaient avec leurs amis de la forêt. Les plus renommés d'entre eux, vers cette époque, furent Bruslé, Nicolas Marsollet, François Marguerie, Guillaume Couture, Jean Nicollet et Jacques Hertel.

Jean Nicollet, interprète algonquin, dont le mariage avec une fille de Guillaume Couillard vient d'être mentionné, mérite de ne pas être oublié dans le pays, où il a vécu, où il est mort, et où il a laissé sa postérité. Il était né à Cherbourg, du mariage de Thomas Nicollet, messager ordinaire, et de Marguerite de LaMer. Je ne saurais mieux faire que de donner ici un extrait du bel ouvrage que vient de publier, aux Etats-Unis, M. John Gilmary Shea, sous le titre de *Discovery and Exploration of the Mississippi Valley*. Ce qu'il dit de Nicollet est en partie tiré des précieuses relations des Jésuites.

“ Dès l'année 1639, l'aventureux Nicollet, homme au noble cœur, s'était avancé à l'ouest au-delà du pays des Hurons, et ayant atteint les dernières limites des tribus algonquines, se trouva parmi les Ouinipegous ou Winnebagoes. Aussi bien que les Nadouessis ou Sioux, ce peuple parlait une langue différente des langues Huronne et Algonquine. Après avoir exploré la Baie-Verte sur le lac Michigan, Nicollet remonta la rivière des Renards jusqu'à son portage, et s'embarqua sur une rivière coulant à l'ouest.”

“ Et, remarque le P. Vimont, le sieur Nicollet qui a pénétré le plus avant dans ces contrées lointaines,

dit que s'il eut navigué encore trois jours sur une grande rivière qui sort de la Baie-Verte, il serait arrivé à la mer." Ces paroles montrent que Nicollet, aussi bien que le lieutenant de DeLuna, crut que l'expression, *les Grandes Eaux*, employée pour désigner le Mississippi, devait s'appliquer à la mer. Il est certain qu'à Nicollet est dû l'honneur d'être parvenu le premier jusqu'aux eaux du Mississippi." Dans une note, M. Shea, ajoute : " Comme nous sommes peut-être le premier à publier les titres du sieur Nicollet, nous donnerons une courte esquisse de la vie d'un homme trop peu connu, quoiqu'il ait occupé une place importante dans l'histoire des premiers temps du Canada. Il vint en ce pays dans l'année 1618, et depuis lors, il fut toujours employé. Peu de temps après son arrivée, il fut envoyé chez le peuple pillard des Honqueronons, ou sauvages de l'île, au-dessus des chutes de la Chaudière, sur l'Ottawa. Il demeura deux ans en ce lieu, souffrant souvent de la faim et de la brutalité des sauvages ; mais il finit par acquérir une grande connaissance de la langue algonquine. Il fut alors envoyé à la tête de quatre cents algonquins, pour faire la paix avec les Iroquois ; et il réussit complètement dans cette mission. Il demeura ensuite huit ou neuf ans parmi les Nipissiriniens, et devint presque aussi sauvage que ces barbares. Quand le Canada eut été rendu à la France, il fut nommé interprète et commissaire de la colonie ; il conserva ce poste jusque vers 1639, qu'il fut envoyé à la Baie-Verte ; là, Nicollet trouva réunis quatre à cinq mille hommes, avec lesquels il conclut la paix. Ce dut être dans ce voyage qu'il remonta la rivière des Renards, jusqu'au Wisconsin. De retour à Québec,

il succéda à Olivier (Le Tardif) comme commissaire, et posséda cette charge jusqu'à sa mort. En 1641, il était en compagnie du P. Ragueneau, négociant la paix avec les Iroquois aux Trois-Rivières. En 1642, ayant été envoyé de Québec aux Trois-Rivières, pour délivrer un pauvre abenaquis des mains de quelques algonquins païens, il partit vers le soir du trente-un octobre, dans un petit canot, qui chavira vis-à-vis de Sillery. Son compagnon, Savigni, nagea jusqu'à terre, mais Nicollet, incapable de nager, fut englouti dans les eaux et ne reparut plus. Ainsi périt dans une œuvre de charité chrétienne, le sieur Nicollet, le premier français qui se soit rendu jusqu'aux eaux du Mississippi." Ce triste événement arriva trois ans avant la naissance de Louis Jolliet, qui découvrit le Mississippi avec le P. Marquette.

On trouve dans nos vieux registres l'entrée suivante, sous l'année 1642 : " Le 29 d'octobre, on fit les funérailles de M. Nicollet et de trois hommes de M. de Chavigni, noyés dans une chaloupe, qui allait de Québec à Sillery ; les corps ne furent point trouvés." Il y a une incorrection dans la note de M. Shea. M. Jean Nicollet, s'il fut nommé commissaire de la colonie, ne dut le devenir qu'en 1641, époque de la mort de François Derré dit M. Gand, commissaire général au magasin de Kébec, qui fut enterré dans la chapelle de Champlain.

En 1639, Nicollet assistait au mariage de Jean Jolliet, père de Louis ; les deux témoins étaient Nicolas Marsollet, interprète montagnais et Jean Nicollet, interprète algonquin et huron pour les Trois-Rivières. C'est en ce dernier lieu qu'il paraît avoir ordinairement résidé après son mariage ; car sur le

registre des Trois-Rivières, on trouve le baptême de ses enfants, et on rencontre à plusieurs reprises le nom de sa femme. Une fille de Nicollet entra par son mariage dans la famille Le Gardeur. Il laissa deux frères en Canada : Pierre Nicollet, navigateur et le Sieur Gilles Nicollet. Ce dernier, un des premiers prêtres séculiers mentionnés sur les registres, fut pendant plusieurs années chargé de l'administration des sacrements dans la côte de Beaupré.

Les dix années que nous venons de parcourir, en suivant les registres de Québec, furent fécondes en événements importants pour le Canada. Le pays ayant été rendu à la France, l'on vit accourir, à la suite de Champlain, les courageux enfants de saint Ignace, qui venaient, au nom de Dieu, prendre possession de cette terre, en l'arrosant de leurs sueurs et de leur sang ; de ce nombre furent les de Brebeuf, les de Nouë, les Daniel, les Garnier, les Jogues, les Lalemant. Laissons un écrivain des Etats-Unis apprécier les travaux de ces hommes apostoliques. " Ils furent les premiers d'entre les européens à découvrir la plus grande partie de l'intérieur du continent, et à former des établissements sur les côtes du Maine. Ils explorèrent soigneusement le Saguenay, découvrirent le lac Saint-Jean et parcoururent le pays entre Québec et la baie d'Hudson.... Cinq ans avant qu'Elliot de la Nouvelle-Angleterre eût adressé un seul mot aux sauvages qui se trouvaient à moins de six milles de Boston, les missionnaires français plantaient la croix au saut Sainte-Marie, d'où ils portaient leurs regards vers le pays des Sioux et la vallée du Mississippi." (*Bancroft, History of the U. S.*)

Les Jésuites, non contents de travailler au salut

des âmes, voulurent encore se charger de la tâche de distribuer les bienfaits de l'instruction. René Robault, fils du marquis de Gamache, ayant témoigné le désir qu'un collège fût bâti à Québec, sa famille en écrivit au général des Jésuites et fit offrir six mille écus d'or pour cette œuvre. La prise de Québec avait arrêté l'exécution de l'entreprise ; mais on s'en occupa de nouveau en 1635 ; et en 1636 l'on commença à recevoir des enfants dans la nouvelle institution. Le Canada eut ainsi l'avantage de posséder un collège, avant les provinces de la Nouvelle-Angleterre. Car ce ne fut qu'en 1637 que la législature du Massachusetts résolut d'en fonder un, et décida qu'il serait établi à Newtown. John Harvard, ministre, étant mort en 1638, laissa un legs de £770 17 2 à l'école publique de Newtown. Pour honorer le généreux bienfaiteur, l'école par ordre de la cour fut nommée collège de Harvard, et Newtown changea son nom en celui de Cambridge. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le premier professeur chargé en 1637 de la régie de cette riche et célèbre institution, Nathaniel Eaton, avait été formé parmi les Jésuites. Cette circonstance est rapportée par un écrivain contemporain, le gouverneur Winthrop.

En rentrant au Canada en 1632, les Jésuites reprirent leur ancienne habitation de N. Dame des Anges, près de la rivière Laitet ; de là ils desservaient, jusqu'à ce qu'elle eut été détruite par le feu, la chapelle de N. D. de Recouvrance. Dans un acte de sépulture, le P. Nicolas Adam raconte un accident arrivé à un P. Jésuite, qui se rendait du couvent de N. D. des Anges à Québec : il est bon de citer cet acte comme un modèle de bonhomie : "Le 1er de may le P. Claude

ijart passant de N. D. des Anges à Kébec dedans
 1 canot courut risque de sa vie. Deux de nos
 ommes qui le passoient furent noyés par le renverse-
 ent du canot. L'un nommé Pierre Vacho, du Païs
 e Caud, l'autre Jean Ameline de Rouën, on l'appeloit
 ommunément Rouget. Quelque diligence qu'on
 eust faire, on ne put retrouver les corps, les marées
 asses estant si rapides que le courant de l'eau ne
 uffrist jamais la sonde. Ainsy sont-ils demeurés
 ns sépulture. Rouget fut retrouvé et enterré à N.
 . des Anges le jour de la Pentecoste, Pierre Vacho
 3e férie un mois après leur noïement."

Une des premières pensées de Champlain, après
 on retour, fut l'établissement d'un fort plus avancé
 ans le pays, qui pût servir d'avant-poste contre les
 cursions des Iroquois, et de point de réunion pour
 s alliés des français dans le haut du fleuve. Dans
 : dessein, il fixa son choix sur un plateau élevé, au
 nfluent du Saint-Maurice et du Saint-Laurent. La
 emière de ces rivières offrait une voie par laquelle
 s sauvages du nord pouvaient facilement se rendre
 a grand fleuve ; elle donnait de plus aux mission-
 aires les moyens de pénétrer dans l'intérieur des
 rres, du côté de la baie d'Hudson. Dans ce lieu,
 s se trouvaient plus rapprochés du pays des Hurons,
 i devait être le principal théâtre de leurs travaux
 ostoliques. La traite des pelleteries pouvait aussi
 y faire avec plus d'avantage ; et par l'érection du
 rt des Trois-Rivières, le centre de la colonie était
 otégé contre une attaque subite des Iroquois.

En tête du premier registre des Trois-Rivières, on
 ouve la note suivante, qui précise l'année de la fon-
 tion de cette ville.

“ Messieurs de la compagnie de la Nouvelle-France ayant ordonné qu'on dressast une habitation en un lieu nommé les Trois-Rivières, M. de Champlain qui commandait en ce pays, y envoya de Kébec une barque sous la conduite de M. de la Violette, lequel mit pied à terre le quatrième de Juillet de l'an 1634, avec quelque nombre de nos françois, pour la plupart artisans ; et dès lors on donna commencement à la maison et habitation ou fort qui se voit en ce lieu. Le 3e de septembre de la mesme année, le Revd. P. Paul Le Jeune et le P. Buteux, religieux de la compagnie de Jésus, partirent de Kébec dans une barque et arrivèrent icy le 8 du mesme mois, pour y assister nos français et travailler au salut de leurs âmes.”

Une mission algonquine se forma bientôt sur une des îles du Saint-Maurice ; on y tint de nombreuses réunions de sauvages Montagnais, Outaouacs, Hurons, Iroquois ; et la nouvelle ville renferma, après quelques années d'existence, une aristocratie complète : les Hertel, les Le Neuf, les Boucher, les Godefroi, les Poulin de Courval occupaient un rang distingué dans le pays, et s'allièrent avec les principales familles.

L'année 1637 avait vu se commencer une autre mission algonquine près de Québec ; les édifices ayant été en partie construits aux frais du commandeur de Sillery, l'établissement reçut son nom et renferma en peu de temps une peuplade nombreuse et fervente.

Deux ans plus tard, le premier août 1639, arrivèrent à Québec trois religieuses ursulines et quelques hospitalières venues de Dieppe en Normandie. Elles furent reçues sur le rivage, au milieu des acclamations de la joie publique, par le gouverneur et par la

population tout entière. Un *Te Deum* solennel fut chanté en action de grâces, et quelque temps après, les bonnes religieuses se séparèrent, les ursulines pour se fixer dans la ville, et les hospitalières pour établir un hospice, d'abord sur le fief Saint-Michel, puis à Sillery, où elles devaient partager leurs soins entre les sauvages et les français. Les murs de la chapelle de Sillery étaient encore debout, il y a une trentaine d'années ; et l'on peut encore retrouver les fondations de cet édifice, de l'hôpital, et de la maison des missionnaires, sur l'emplacement occupé par les bureaux et les hangars de M. Le Mesurier, au pied du coteau, et vis-à-vis de la demeure de l'honorable juge Caron.

Champlain n'eut point la satisfaction d'être témoin de ces événements si heureux pour la colonie ; le père de la Nouvelle-France était mort le vingt-cinq décembre 1635, sincèrement regretté des habitants du pays. " Il était sans contredit, dit Charlevoix, un homme de mérite... Ce qu'on admira le plus en lui, ce fut sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté dans les plus grands dangers, un courage à l'épreuve des contretemps les plus imprévus, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur tendre et compatissant... et un grand fonds d'honneur et de charité.. Mais ce qui met le comble à tant de bonnes qualités, c'est que, dans sa conduite comme dans ses écrits, il parut toujours un homme véritablement chrétien, zélé pour le service de Dieu, plein de candeur et de religion."

Le beau caractère de Champlain semble avoir exercé une heureuse influence sur celui des premiers colons ; ou plutôt sa prudence et sa piété l'avaient

engagé à n'attirer dans la colonie que des personnes dont la conduite était régulière et chrétienne. Ce sujet qui intéresse l'honneur de nos ancêtres mérite l'attention.

Le P. Charlevoix qui, ayant longtemps demeuré dans ce pays et ayant eu de fréquents rapports avec les anciens missionnaires et les habitants, avait recueilli beaucoup d'informations sur les premiers colons, parle d'eux avec de grands éloges.

“ On avoit apporté,” dit-il, “ une très-grande attention au choix de ceux qui s'étoient présentés pour aller s'établir dans la Nouvelle-France... Quant aux filles qu'on y envoyoit pour les marier avec les nouveaux habitants, on eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les embarquer ; et celle qu'on leur a vu tenir dans le pays est une preuve qu'on y avoit réussi. On continua les années suivantes d'avoir la même attention, et l'on vit bientôt, dans cette partie de l'Amérique, commencer une génération de véritables chrétiens, parmi lesquels régnoit la simplicité des premiers siècles de l'église, et dont la postérité n'a point encore perdu de vue les grands exemples que leurs ancêtres leur avoient donnés.”

Plus loin il ajoute : “ On doit rendre cette justice à la colonie de la Nouvelle-France, que la source de presque toutes les familles qui y subsistent encore aujourd'hui est pure, et n'a aucune de ces taches que l'opulence a bien de la peine à effacer : c'est que les premiers habitants étoient ou des ouvriers qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonne famille, qui s'y transportèrent dans la seule vue d'y vivre plus tranquillement et d'y

conserver plus sûrement leur religion. Je crains d'autant moins d'être contredit sur cet article, que j'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons, tous gens encore plus respectables par leur probité, leur candeur et la piété solide dont ils faisoient profession, que par leurs cheveux blancs, et le souvenir des services qu'ils avoient rendus à la colonie."

Plusieurs autres écrivains se sont joints aux premiers missionnaires, pour rendre témoignage à la belle réputation dont jouissaient nos pères du Canada.

" La Nouvelle-France " dit l'auteur de la vie secrète de Louis XV (vol. III, p. 53), " dut sa vigueur à ses premiers colons ; leurs familles se multiplièrent et formèrent un peuple sain, fort, plein d'honneur et attaché aux bons principes."

Les Anglais eux-mêmes n'ont pu refuser leurs louanges à la population qui était dans le pays, lorsqu'ils s'en emparèrent. Dans un rapport adressé au gouvernement britannique en 1762, par le général Murray, on trouve cet aveu remarquable. " Les habitants des campagnes forment une race forte, vigoureuse, tempérante, simple dans ses habits et vertueuse dans ses mœurs." A l'appui des témoignages rendus à la pureté des mœurs de nos ancêtres, nous citerons une autorité qui ne peut être soupçonnée de flatterie : ce sont les registres mêmes, où furent inscrits presque tous les baptêmes qui se firent dans le gouvernement de Québec, jusque vers l'année 1672. Sur six cent soixante-quatorze enfants qui furent baptisés, depuis l'an 1621 inclusivement, jusqu'à l'année 1661 exclusivement, on ne compte qu'un seul enfant illégitime. Il faut remarquer que, pendant une grande partie de cette période,

tous les enfants nés de parents français dans la colonie entière étaient baptisés à Québec. Depuis 1661 jusqu'à 1690 on rencontre le nom d'un seul autre enfant né de parents inconnus.

En sorte que dans l'espace de soixante-neuf ans, au milieu d'une population composée de militaires, de marins, de voyageurs, de nouveaux colons, deux enfants seulement sont nés hors du légitime mariage de leurs parents. Ces chiffres fournissent une réfutation péremptoire des calomnies inventées par les La Hontan et quelques aventuriers de même aloi, contre la réputation de nos aïeules canadiennes.

Les habitants qui se fixèrent au Canada depuis 1621 jusqu'en 1641 paraissent être venus principalement du Perche, de la Normandie, de la Saintonge, de la Rochelle et de ses environs. Outre les noms déjà mentionnés, on trouve ceux des Le Gardeur, de Normandie ; des Pinguet, de Tourouvre ; des Boucher, des Mercier, des Pelletier, des Poisson, des trois frères Gagnon, des Amiot, des Giroux, des Guion, des Sédillot, des Badeau, des Boissel, tous de la province du Perche.

La petite colonie venue du Perche était de Mortagne ou des environs ; l'on sait que l'abbaye de la Trappe, réformée par l'abbé de Rancé et connue sous le nom de Grande-Trappe, est près de Mortagne. La petite ville manufacturière de Tourouvre avait fourni une partie de ces colons du Perche. Presque tous s'établirent dans la côté de Beaupré. On rencontre aussi vers ce temps le nom de Pierre Myville, originaire de la Suisse, il était venu de la Rochelle avec sa famille et avait pris une terre à la côte de Lauson. Il fut plus tard capitaine de la côte. Si

je suis bien informé, un de ses descendants mourut, vers l'année 1826, à la Louisiane, à l'âge avancé de 120 ans.

La cour de France ayant reconnu, pendant les vingt premières années de la colonie, que les huguenots nourrissaient un penchant marqué pour l'Angleterre, donna, suivant Charlevoix, des ordres précis pour empêcher qu'aucun d'entre eux ne passât dans la Nouvelle-France. Les soupçons entretenus contre les De Caën, et la trahison ouverte des Kertk, étaient bien propres en effet à prévenir le gouvernement contre l'introduction de leurs co-religionnaires. Les Français eurent aussi à regretter la défection de la Tour en Acadie, et de Radisson en Canada, tous les deux huguenots. Le Canada d'ailleurs n'avait point prospéré tant qu'il fut entre les mains des De Caën, qui ne s'occupaient que de la traite, sans songer à favoriser l'agriculture et à augmenter le nombre de français résidants. Néanmoins on voit par les registres qu'un certain nombre de protestants s'établirent de temps en temps dans le pays, où ils finirent par embrasser le catholicisme.

Vers cette époque, les idées de tolérance religieuse n'étaient pas plus avancées dans la Nouvelle-Angleterre que dans le Canada. En 1637, une femme, Anne Hutchinson, ayant été accusée d'entretenir des doctrines qui n'étaient pas strictement conformes à celles des puritains, fut excommuniée (c'est le terme employé) par l'église de Boston, et forcée de quitter le Massachusset avec sa nombreuse famille. Elle se retira dans le pays possédé par les Hollandais, vers la rivière Hudson ; et en 1642 elle y fut massacrée avec seize membres de sa famille, par un parti de

sauvages. Dans la même année 1637, un ministre, nommé Samuel Gorton, fut banni pour la même cause des colonies de Plymouth, de Rhode-Island et de Massachuset. Sous ce rapport les protestants anglais ne pouvaient rien reprocher aux français catholiques, dont ils ne fussent eux-mêmes également coupables.

III

1640—1651.

La 3e période que nous avons à parcourir s'étend du quinze juin 1640 au premier janvier 1651. On lit, au commencement de cette partie des registres, la note suivante : " La chapelle de N. D. de Recouvrance ayant été bruslée, on se servit d'une salle du grand corps de logis pour chapelle; l'incendie eut lieu le 15 juin 1649." * Une autre note nous apprend que, les registres ayant été brûlés en même temps, on eut recours à la mémoire des particuliers pour les renouveler. Dans cet incendie furent aussi détruits tous les papiers du greffe et une grande partie des contrats entre les particuliers, comme il appert par la pièce suivante : " Le vingt-neuviesme jour de mai, mil six cent quarante-quatre, après-midi, est comparu par-devant nous Guillaume Tronquet, commis au greffe et tabellion de Québec. Robert Giffard, seigneur de Beauport, et demeurant à présent au dit Québec, lequel nous a requis de garder et de retenir le certificat, dont copie collationnée signée du nommé de Lespinasse, cy-

* Les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec disent le 14.

devant commis au dit greffe, est ci-dessus.. écrite par minute, et de le mettre au rang de celles qui sont à présent au dit greffe... ce que nous luy avons accordé, attendu que la minute originale a été brulée dans l'incendie de l'église paroissiale de Québec, où le sieur Gand était pour lors demeurant et qui avait en sa possession les papiers du dit greffe....

R. Giffard,

Godefroy,

Dornais,

Tronquet.

François Deré, dit Monsieur Gand, était commis général de la compagnie et occupait, avant l'incendie, une salle voisine de l'église paroissiale.

Les Jésuites continuèrent d'agir comme curés, quoique trois ou quatre prêtres séculiers fussent arrivés. Nous avons déjà trouvé sur les registres le nom de M. Gilles Nicollet ; il était chargé de desservir la côte de Beaupré, et l'île aux Oies qui avait été concédée à M. de Montmagny. Grand chasseur, ce gouverneur allait au printemps et à l'automne passer quelques semaines dans cette île, pour y faire la chasse. Après son départ du pays, le sieur Louis Theandre Chartier de Lotbinière, procureur fiscal à Québec, et le sieur Moyen, bourgeois de Paris, l'achetèrent. Celui-ci y fut tué avec plusieurs membres de sa famille par les Iroquois.

Vers 1640, on rencontre le nom de M. Le Sueur, venu à Québec avec son ami Jean Bourdon, en 1634 ; il fut employé comme chapelain de l'Hôtel-Dieu et desservant de la chapelle Saint-Jean au côtéau Sainte-Geneviève. Cette chapelle commence à être mentionnée vers l'année 1640 ; on n'en retrouve aucune trace aujourd'hui.

Du 15 juin 1640, à la fin de la même année, il n'y eut que six baptêmes.

En 1641, l'on compte quinze baptêmes, parmi lesquels est celui de Marie Magdelaine, fille de noble François de Chavigny et d'Eléonore de Grandmaison. Le parrain de l'enfant fut noble Pierre Le Gardeur de Repentigny, et la marraine Marie Magdelaine de Chauvigny, dame de la Peltrie, fondatrice des ursulines de Québec.

Le baptême qui suit, et qui fut fait le 29 décembre 1641, est celui de Jeanne Sévestre, dont le parrain fut " Noble Paul de Maisonneuve, et la marraine dame Marie Favery femme de M. de Repentigny." Ces parrains et marraines étaient alors les personnages les plus distingués de la colonie après M. de Montmagny. M. de Maisonneuve, comme nous l'avons déjà dit, passait l'hiver près de Québec, avec ses colons, se préparant à partir, au printemps suivant, pour l'île de Montréal. La famille de Chavigny, originaire de la Champagne comme M. de Maisonneuve et Mlle. Mance, résidait à Sillery, et dut avoir de fréquents rapports avec ces deux illustres personnages. Nous ferons remarquer ici, que la Nouvelle-France doit beaucoup à la Champagne. Cette province en effet a fourni le second prêtre qui est venu dans l'Acadie, M. Jessé Fléché, de Laagres ; le premier gouverneur de Montréal, M. de Maisonneuve ; M. Dailleboust second gouverneur de Montréal, plus tard gouverneur de toute la colonie ; les demoiselles Mance et Bourgeoys, la première, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal et la seconde, de la congrégation de Notre-Dame.

Mademoiselle de Grandmaison, comme on la nommait, quoiqu'elle fût encore très-jeune, était déjà

veuve d'Antoine Boudier sieur de Beauregard, lorsqu'elle épousa M. François de Chavigny, sieur de Berchereau. Ce dernier, de Créancée en Champagne, avait obtenu des terres à Sillery, et occupait un rang élevé dans la colonie. En quelques occasions, il fut chargé de remplacer le gouverneur, lorsque celui-ci s'absentait de Québec. Forcé de repasser en France pour sa santé, Chavigny y mourut vers 1651 ; sa veuve, Eléonore de Grandmaison, réclama ses terres, qui devaient être confisquées, parce que les conditions imposées par la compagnie de la Nouvelle-France n'avaient pas été remplies ; elle les obtint en 1652 de M. de Lauson, alors gouverneur. Depuis quelques années elle s'était retirée avec sa famille à l'île d'Orléans. On lit dans les relations des Jésuites que lorsqu'une partie des Hurons, chassés de leur pays par les Iroquois, descendirent à Québec, en 1650, sous la conduite du P. Ragucneau, ils furent placés dans l'île d'Orléans, sur les terres de dame Eléonore de Grandmaison ; et qu'ils y furent suivis en 1651 par quelques-uns de leur nation, qui dès l'année 1649 avaient trouvé un asile sur la terre des Jésuites à Beauport. Comme Madame de Chavigny possédait un fief vers le haut de l'île d'Orléans, ce fut là que furent placés les fugitifs. On trouve encore sur ce fief un lieu appelé *l'anse du fort* ; nom donné sans doute en mémoire du fort en pieux, semblable à celui de l'île Saint-Joseph, qui fut érigé pour protéger leurs cabanes d'écorce, la modeste habitation des missionnaires et la maison de prières.

Les Hurons demeurèrent en ce lieu jusqu'en 1659 ; mais continuant d'être harcelés par les Iroquois, qui

les attaquaient et les massacraient jusques dans leur retraite, ils vinrent dresser leurs tentes sur une des places de la ville, à l'abri de la protection que leur fournissait le fort Saint-Louis. Quand la paix eut été conclue avec les Iroquois, après l'expédition de M. de Tracy, les Hurons se transportèrent à une lieue et demie de Québec, et fondèrent en 1667 la mission de N. D. de Foye, connue aujourd'hui sous le nom de Sainte-Foye. Le 29 décembre 1693, ils durent s'éloigner de cette résidence pour se placer à l'Ancienne-Lorette, d'où, bien des années après, ils allèrent fonder le village de la Jeune-Lorette. Ces détails sur les migrations des Hurons sont tirés de l'Appendice à la relation du P. Bressani, ouvrage traduit, annoté et publié par le R. P. Martin. Ce livre précieux pour l'histoire du Canada devrait être dans toutes les bibliothèques canadiennes. Il renferme le récit des principaux événements qui se sont passés, pendant cette période désignée dans une dépêche récente de lord Elgin, comme l'âge héroïque du Canada.

La chapelle bâtie à l'île d'Orléans servait non-seulement aux Hurons, mais encore aux Français qui s'établissaient dans les environs. On y tenait des registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, pour les sauvages et pour les Français ; après le départ des Hurons, on commença à en tenir un au Château-Richer, pour la population française de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans.

Ce fut dans la chapelle ci-dessus mentionnée que le P. Chaumonot, en l'année 1652, maria Jacques Gourdeau, fils de Nicolas Gourdeau de Beaulieu, ancien procureur au siège royal de Niort en Poitou, avec

dame Eléonore de Grandmaison, devenue veuve, par la mort de M. de Chavigny.

Le nom et la famille de Chavigny se sont conservés jusqu'à nos jours, par la branche des Chavigny de la Chevrotière, qui possèdent encore un des fiefs de leurs aïeux. Plusieurs autres familles honorables du pays descendent par les femmes, du sieur de Chavigny et de demoiselle Eléonore de Grandmaison. Une de leurs filles, Marguerite de Chavigny, avait épousé en premières noces Thomas Douaire sieur de Bondy, de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris. Devenue veuve, elle se remaria avec Jacques Alexis de Fleury sieur de Deschambault, né à Saint-Jean de Montaigne, au diocèse de Luçon. De ce mariage naquit Joseph Fleury de la Gorgendière, ancêtre des familles La Gorgendière, Rigaud de Vaudreuil et Taschereau. Du premier mariage de Marguerite est descendue la famille Douaire, dont une fille transmet le sang des Chavigny aux familles composant le *family compact* du Haut-Canada. Une autre de leurs filles, filleule de madame de la Peltrie, Marie Magdelaine, épousa "Honneste homme Jean LeMoine, fils majeur de Louis LeMoine et de Jeanne Lambert, de Pistre en Normandie, près de Rouen, demeurant au Cap de la Magdelaine. Jean LeMoine paraît avoir été proche parent de Charles LeMoine de Longueuil. De lui descendent les sieurs LeMoine du Château-Richer et de Québec.

Madame de Chavigny fut éprouvée par de nombreux malheurs. Elle était encore jeune, lorsque son second mari alla mourir en France, la laissant chargée de plusieurs enfants en bas âge. Vers le même temps, au mois de mars 1651, un incendie arrivé pendant la

nuit détruisit sa maison à l'île d'Orléans. Au mois de mai 1663, son troisième mari, Jacques Gourdeau sieur de Beaulieu, tomba sous les coups d'un assassin. "Il se trouva," rapporte le journal des Jésuites, "que le feu qui avoit pris à la maison du sieur de Beaulieu n'était pas par accident, mais par méchanceté d'un valet après avoir tué son maître et un autre valet son camarade ; il fut convaincu.... et après avoir été fouetté par le bourreau il fut fusillé le 8 de juin." En 1667, le sieur Douaire de Bondy, qui avait épousé Marguerite de Chavigny, se noya près de l'île d'Orléans. Eléonore de Grandmaison épousa en quatrièmes noces le sieur de la Tesserie, membre du conseil supérieur ; elle mourut en 1692, à l'âge de soixantedix ans, laissant après elle une nombreuse postérité.

Le 15 janvier 1642, fut baptisé Germain Morin, premier prêtre Canadien. Sa marraine fut Marie d'Abancour, femme de Jean Jolliet. Un peu plus tard se fit le baptême d'un fils de celui-ci ; l'acte est en latin, et nous en donnons ici la traduction littérale.

"L'an 1645, le 21 septembre, Je, Barthélemy Vimont, de la compagnie de Jésus, faisant les fonctions de curé dans l'église de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie à Québec, ai baptisé dans cette église un enfant, nouvellement né de Jean Jolliet et de Marie d'Abancour époux ; il a reçu le nom de Louis. Son parrain et sa marraine furent Louis Maheu et Françoise Giffar."

Nous allons traduire du bel ouvrage de M. Shea une page écrite sur le compte de cet enfant, et après cette citation, on me pardonnera, sans doute d'avoir reproduit tout au long cet acte de baptême.

“ Après une notice aussi longue sur le P. Marquette, il semblerait injuste de nous taire sur le compte de l'illustre compagnon de son grand voyage. L'on trouverait un double intérêt dans des détails étendus sur Jolliet, parce qu'il était né dans le pays : malheureusement nos matériaux sont peu nombreux, et nos renseignements se trouvent tout-à-fait vagues.”

“ Autant que nous le pouvons savoir, on ne connaît ni le lieu, ni l'époque de sa naissance. Il reçut son éducation au collège des Jésuites à Québec, où il dut être compagnon de classe du premier canadien qui a été fait prêtre. Jolliet était ainsi lié avec les Jésuites...Après les avoir laissés, il s'enfonça dans les pays de l'ouest, pour y chercher fortune, en faisant la traite des pelleteries. Dans ces lieux il continua d'entretenir des rapports intimes avec les missionnaires et acquit les connaissances et l'expérience qui engagèrent le gouvernement à le choisir pour l'exploration du Mississippi.”

“ Ce choix fut très-agréable aux missionnaires ; et Jolliet ainsi que Marquette immortalisèrent leurs noms. Ils explorèrent le grand fleuve, et firent disparaître les doutes sur la direction de son cours. A son retour, Jolliet perdit tous ses papiers dans les rapides qui se trouvent au-dessus de Montréal et dut faire de vive voix son rapport au gouvernement. Il le mit, cependant, plus tard en écrit, et l'accompagna d'une carte tracée de mémoire. Ces documents ayant été envoyés en France, il put espérer d'être mis en état de réaliser les projets qu'il avait conçus, et de tirer quelques avantages de sa grande découverte. Mais il fut laissé de côté, pour faire place à des

aventuriers plus favorisés. Celui qui avait découvert le Mississippi, reçut pour toute récompense une île située dans le golfe Saint-Laurent, l'île d'Anticosti, où Jolliet bâtit un fort, une habitation pour sa famille et quelques maisons pour le commerce. Cet établissement ne lui fournit cependant aucun profit ; et il fut contraint de porter ailleurs ses travaux. Ainsi on le trouve, en 1689, employé par le gouvernement, vers l'ouest, et y rendant les plus grands services... Depuis, l'on n'aperçoit plus que quelques traces de son histoire ; et tout ce que l'on sait, c'est qu'il mourut quelques années avant 1737."

Voilà donc encore un des hommes les plus remarquables du Canada, tiré de l'oubli par un étranger : combien en est-il parmi les Canadiens instruits qui connaissent le sieur Jolliet ? L'on a bien quelque vagues notions qu'un homme de ce nom a découvert le Mississippi, en compagnie d'un Jésuite, et qu'il en revient quelque honneur au Canada : voilà tout. Nous avons, cependant, bien peu de noms canadiens à tracer sur les tablettes de l'histoire.

Nos vieux registres nous mettent en état de remplir les lacunes signalées par M. Shea, et de donner quelques renseignements ultérieurs sur l'explorateur de la vallée du Mississippi. Je vais citer des actes de mort, de baptêmes et de mariage, qui feront connaître les principaux événements de la vie du sieur Jolliet. Remarquons-le bien, son nom de baptême n'est pas même donné par M. Shea, ni même par Charlevoix.

Sous l'année 1640, on trouve l'acte suivant, que MM. les Protonotaires du jour ne regarderaient certainement pas comme conforme aux ordonnances.

“ Le lendemain deux may partirent de Québec Adrien d’Abancour, surnommé La Caille, et Estienne Sevestre, dedans un canot sur la grande Rivière, pour aller chasser dans les Isles. Les vents ayant été fort impétueux on croit probablement qu’ils se seront noyés. La Pulce ayant été dépesché pour en tirer cognoissance, après avoir fureté tous les lieux qu’il souloit cabaner et faict le tour des isles et tiré quantité de coups d’arquebuse, il est revenu à Québec sans en avoir rien appris. Le 24e May de la mesme année 1640, le P. Adam dit la messe en la chapelle de Québec et le lendemain, veille de la Pentecoste, il la dit de rechef pour les deux trépassés. L’an 1641, Jean Jolliet gendre de La Caille, estant parti le 20 May dans un canot, trouva ses ossements ès isles, les rapporta le 25 ; ils furent enterrés solennellement au cimetière de Québec, le 26 May, jour de la Trinité.”

Marie d’Abancour, fille d’Adrien, avait épousé en 1639 Jean Jolliet, charron de la compagnie. De ce mariage naquirent Louis en 1645, Zacharie en 1650, et Adrien qui reçut le nom de son grand-père. On ne connaît que peu de chose de Zacharie qui étudia quelque temps chez les Jésuites ; après quoi, il fut placé en apprentissage chez le sieur Noël Morin, charron de la compagnie. Quant à Adrien, il passa aux Trois-Rivières, et s’y maria avec Jeanne Dodier en 1664.

Ainsi Québec a droit de revendiquer Louis Jolliet, comme un de ses enfants. Après avoir fini son cours d’études chez les Jésuites, il embrassa l’état ecclésiastique. Le dix août 1662, n’ayant pas encore dix-sept ans accomplis, il reçut la tonsure et les ordres mineurs, dans la chapelle de la congrégation, au collège des

Jésuites, quatre jours après que M. G. Morin eût été fait sousdiacre. Son père, Jean Jolliet, était mort en 1650 ; et en 1651, sa mère avait épousé en secondes noces Geoffroi Guillot, de Beauport.

Il avait reçu les ordres mineurs depuis plusieurs années, lorsqu'il termina sa philosophie en 1666, comme le montre le passage suivant du journal des Jésuites : " Le 2 juillet 1666, les premières disputes de philosophie se font dans la congrégation avec succès. Toutes les puissances s'y trouvent ; M. l'Intendant entr'autres y a argumenté très-bien. M. Jolliet et Pierre Francheville y ont très-bien répondu de toute la logique."

Jolliet avait encore l'habit ecclésiastique en 1667, et demeurait au séminaire de Québec. Ayant tourné ses vues d'un autre côté, il fut en 1672 chargé par le comte de Frontenac d'aller à la découverte de la grande rivière, que l'on prétendait se décharger dans le golfe de la Californie ; et " le P. Marquette fut invité à accompagner le jeune explorateur." Ce sont les expression du P. Dablon, qui continue à parler dans les termes suivants du jeune voyageur. " Ils ne se trompèrent pas dans le choix qu'il firent du sieur Jolliet, car c'estoit un jeune homme natif de ce pays, qui a pour un tel dessein tous les avantages qu'on peut souhaiter ; il a l'expérience et la connoissance des langues du pays des Outaouacs, où il a passé plusieurs années ; il a la conduite et la sagesse, qui sont les principales parties pour faire réussir un voyage également dangereux et difficile. Enfin il a le courage pour ne rien appréhender, où tout est à craindre ; aussi a-t-il remply l'attente qu'on avait de luy ; et si, après avoir passé

mille dangers, il ne fût venu malheureusement faire naufrage au port, son canot ayant tourné au dessous du sault Saint Louys proche de Montréal, où il a perdu et ses hommes et ses papiers, et d'où il n'a échappé que par une espèce de miracle, il ne laissait rien à souhaiter au succès de son voyage."

L'on voit par ces paroles du P. Dablon que Jolliet avait déjà fait de longs voyages, parmi les nations sauvages, avant de partir pour l'expédition qui a immortalisé son nom. Comme beaucoup de ses compatriotes, il s'était occupé de la traite des pelleteries ; mais, dans toutes ses excursions, il s'était conduit de manière à conserver l'amitié de ses anciens maîtres d'études. Deux ans après la découverte du Mississippi, le sept octobre 1675, Louis Jolliet épousa Claire-Françoise Bissot, née à Québec et fille de François Bissot, de Normandie, et de Marie Couillard de Québec. En 1680, il reçut, en récompense des services qu'il avait rendus, la seigneurie de l'île d'Anticosti, qui devait alors valoir beaucoup plus que les meilleures seigneuries du pays, par les facilités qu'elle présentait pour la traite des pelleteries, et par sa position avantageuse à l'entrée du fleuve. Le titre de concession énonce qu'elle lui est accordée, " en considération de la découverte que le dit sieur Jolliet a faite du pays des Illinois, dont il a envoyé la carte, depuis transmise à monseigneur Colbert, ainsi que d'un voyage qu'il vient de faire à la baie d'Hudson, dans l'intérêt et l'avantage de la ferme du Roy."

Dès lors il commence à signer : " Jolliet d'Anticosti." Il fut aussi nommé hydrographe du roi ; et en 1697 il obtint la seigneurie de Jolliet, possédée aujourd'hui par quelques-uns de ses descendants.

Le recensement de 1681 donne les détails suivants sur sa famille, demeurant alors à l'île d'Anticosti. " Louis Jolliet, 42 ans. Claire Bissot, sa femme, 23 ans. Leurs enfants : Louis, âgé de 5 ans ; Jean, 3 ans ; Anne, 2 ans ; Claire, 1 an.—6 serviteurs ; 6 fusils ; 2 bêtes à cornes ; 2 arpents de terre défrichée." Son principal établissement était à une lieue de la pointe ouest de l'île.

Nos registres ne présentent aucun acte qui puisse faire connaître la date de la mort et le lieu de la sépulture de Louis Jolliet. Sa mort a dû arriver entre le mois de mai 1700, où sa signature moins ferme qu'à l'ordinaire est apposée à l'acte de baptême d'un enfant dont il est le parrain, et le mois d'octobre de la même année, où MM. de Callières et Champigny demandent pour un jésuite la place d'hydrographe, demeurée vacante par la mort de M. Jolliet.

Il est probable qu'il sera décédé dans son île d'Anticosti, où il se rendait chaque année pour la traite et la pêche du loup-marin.

Louis Jolliet laissa plusieurs enfants, dont les descendants sont nombreux dans le district de Québec et dans celui des Trois-Rivières.

Les fils de L. Jolliet paraissent avoir été engagés dans la traite des pelleteries, et avoir principalement résidé, soit dans l'île d'Anticosti, soit sur la côte voisine, au nord. L'un d'eux, Jean Jolliet prit le surnom de Mingan ; il maria sa fille, Anne Jolliet de Mingan, en 1742, au sieur Jean Taché, de Garganville, diocèse de Montauban, fils d'Etienne Taché, commissaire des vivres à Saint-Malo. La famille Taché, à laquelle appartiennent Mgr. l'évêque de la

Rivière Rouge, l'ancien Sir Etienne Taché et le représentant du comté de Rimouski, est descendue de ce mariage.

Claire, fille de Louis Jolliet, épousa le onze mai 1702 Joseph Fleury d'Eschambault ; de trois filles nées de ce mariage, une, Marie-Claire, épousa Thomas-Jacques Taschereau, trésorier de la marine en ce pays, natif de Tours, et tige de la nombreuse et respectable famille de ce nom ; une autre, Louise, se maria avec François Rigaud de Vaudreuil, né à Québec et fils de Philippe Rigaud de Vaudreuil et de Louise-Elizabeth de Joybert de Soulanges. Une troisième épousa en premières noces M. Le Verrier, procureur général, et en secondes noces Pierre Rigaud de Vaudreuil-Cavagnal, frère du précédent et alors gouverneur de la Louisiane. M. Pierre de Vaudreuil, devint ensuite, en 1755, gouverneur général du Canada, où il était né. Après la prise de Montréal, il passa en France avec sa femme et le jeune Le Verrier, qu'il avait adopté ; lui-même n'a pas laissé de postérité.

En suivant ces remarques sur la famille Jolliet, on pourra observer comme certains noms de baptême, une fois introduits dans une famille, s'y maintiennent de génération en génération. Claire-Françoise Bissot avait reçu le nom de sa marraine, Claire-Françoise Clément du Wault, femme du Sr. Ruette d'Auteuil ; ce nom de Claire passa à sa fille Claire Jolliet, à sa petite-fille Claire Fleury D'Eschambault, et à une de ses arrière-petites-filles ; il a depuis été donné par feu M. le juge Taschereau à une paroisse érigée dans la seigneurie de Jolliet.

Parmi les descendants de Louis Jolliet,* à la cinquième génération, l'on trouve Barthélemy Joliet ou Joliette. Quoiqu'il ait passé la plus grande partie de sa vie dans le district de Montréal, et qu'il y soit décédé, le district de Québec peut néanmoins le réclamer comme un de ses enfants, puisqu'il a reçu le jour à Saint-Thomas, dans la côte du sud. Il était second fils d'Antoine Joliette et de Catherine Faribault, qui est morte, il y a quelques mois, à l'âge avancé de quatre-vingt-dix ans. La mémoire de l'honorable B. Joliette, décédé au village de l'Industrie, en juin 1850, vivra parmi ses compatriotes ; les immenses travaux qu'il a exécutés et les œuvres de charité dont il a doté sa patrie l'ont, en effet, placé au premier rang des bienfaiteurs du Canada. En moins de vingt-cinq ans, par son énergie et son intelligence, l'épaisse forêt qui couvrait la profondeur de la seigneurie de la Valtrie a été remplacée par des fermes bien cultivées, et par un village florissant, où l'on compte aujourd'hui près de trois cents maisons avec une population de deux mille âmes. Dans ce centre d'industrie se sont élevés, comme par enchantement, des usines, des fabriques, des moulins de tous genres ; un chemin de fer a été construit pour relier l'établissement de M. Joliette avec le fleuve Saint-Laurent et avec les paroisses d'alentour.

Cependant au milieu de cette prospérité et de ce progrès matériel, la religion et l'éducation n'ont pas été négligées par le fondateur. Sa munificence a élevé, au milieu du village d'Industrie, une église magnifique, et un collège dirigé par les Frères du S.

* J'ai reproduit les noms de Jean Nicollet et de Louis Jolliet d'après leur signature. L'orthographe de ces noms est aujourd'hui changée.

Viateur, qu'il fit venir d'Europe à ses propres frais. Les éclatants et nombreux services rendus à la bonne cause par M. Joliette lui ont mérité une approbation flatteuse de la part du S. Siège. Cette pièce est si honorable pour la mémoire d'un enfant du Canada, que je ne puis résister au plaisir de la reproduire.

“Très-illustre Monsieur,

“C'est avec la plus grande satisfaction que la sacrée congrégation de la Propagande de la Foi a appris que, parmi les sacrifices que fait Votre Seigneurie pour le soutien de la Religion, sacrifices que vous continuez encore avec la même ardeur, vous avez bâti à grands frais une magnifique église, pour y célébrer dignement le culte divin et procurer le salut des âmes. Quoique nous sachions bien qu'en tout cela vous avez recherché, non les louanges des hommes, mais la plus grande gloire de Dieu, et que votre zèle bien connu n'a pas besoin d'être excité, cependant nous ne pouvons nous empêcher, au nom de la Sacrée Congrégation, de louer dans le Seigneur, votre amour ardent et votre piété, de vous témoigner notre affectueuse estime, et de vous exhorter en même temps à continuer de protéger et de soutenir de toutes vos forces la sainte religion catholique. A cela nous ajoutons un petit cadeau en argent, savoir : une médaille de l'œuvre précieuse de la propagation de la foi, que vous recevrez volontiers comme un gage de notre attachement et de notre considération. Nous prions Dieu qu'il conserve longtemps Votre Seigneurie et la préserve de tout danger.

“De Votre Seigneurie, le très-affectionné,

“J. PH. CARD. FRANZONI, Pref.

“Rome, 25 juillet 1844.”

Les registres ne présentent que deux mariages dans la dernière partie de l'année 1640..... En juillet, furent mariés Jean Gangnon de la paroisse de la Ventrouze, pays de Perche, et Marguerite Cochon fille de sieur Jean Cochon et de Marguerite Cointel, de Dieppe. Ce mariage fut fait à la côte de Beaupré, en présence du sieur de Repentigny, de Noël Juchereau des Chastelets, et du sieur Jean Bourdon.

En octobre, eut lieu le mariage de Claude Etienne de Gélécourt en Lorraine avec Hélène Martin. Claude Etienne mourut au bout de peu d'années, et sa veuve, comme il a déjà été dit, se remaria au Sieur Chouart des Groseillers.

Le sieur Cochon et les trois frères Gangnon ou Gagnon furent des premiers, à s'établir dans la partie de la côte de Beaupré qui forme la paroisse du Château-Richer. Honorable homme, Jean Cochon, comme le désignent ordinairement les registres, était déjà âgé, quand il vint en ce pays avec sa seconde femme, Jeanne Abraham, et plusieurs enfants. En 1682, monseigneur de Laval, seigneur de l'Île et comté Saint-Laurent, en sa qualité de justicier, nomma juge-bailli du dit comté un fils de Jean, sieur René Cochon de Laverdière. Le procureur général Duquet de la Chesnais se déchargea de toute responsabilité relativement à cette nomination, ne regardant pas le sieur de Laverdière comme ayant une connaissance suffisante des lois pour exercer les fonctions de juge. Cette déclaration n'empêcha pas le magistrat nommé par l'évêque de remplir dignement ses devoirs.

Jean, Mathurin et Pierre Gagnon, frères, (Gangnon ou Gaignon) étaient de Tourouvre, au Perche. Ils

priront des terres près de la petite rivière qui sépare Sainte-Anne du Château-Richer. Leur postérité s'est tellement multipliée, qu'il n'y a peut-être pas une seule paroisse dans la partie française du Canada, où il ne se trouve quelqu'un portant le nom de Gagnon.

En 1641, trois mariages.—François Boucher, fils de Marin Boucher, de la paroisse de Saint-Langy près de Mortagne, au Perche, et Florence Gareman, de Baigneux près Soissons.—Réné Mézeray, de Thury près de Caen, et Hélène Chastel—Antoine Damien de Rouen, et Marie Joly.

Deux familles portant le nom de Boucher s'étaient établies dans les environs de Québec : la famille de Marin, et celle de Gaspar. Marin Boucher et Perrine Mallet sa femme, étaient des environs de Mortagne au Perche ; leurs enfants, François, Louis, Marin, Jean, Pierre, Galeran, sont les tiges des nombreuses familles du nom de Boucher qui habitent le district de Québec.

Gaspar Boucher, cousin de Marin, avait émigré en même temps que la colonie percheronne, attirée par M. Giffard. En arrivant à Québec, il dut recourir à M. Champlain pour faire décider un différend, qui s'était élevé entre lui et un de ses compagnons de voyage. Quoiqu'il n'y eut pas d'hommes de loi dans le pays, les deux plaideurs réussirent à retarder la décision de l'affaire pendant plusieurs années, comme le fait voir la déposition de Gaspar Boucher, devant Tronquet secrétaire de M. de Montmagny, en 1638.

“ Le 12 septembre 1638, avons reçu le serment de Gaspar Boucher, de dire vérité, etc. A dit

que, lorsqu'ils faisaient leur association, luy et le dit Thomas Giroust et plusieurs aultres, au partir de Mortagne pour venir icy, il fut question de chercher voiture pour amener leurs meubles à Dieppe, distant de quarante lieues ou environ. Le dit Thomas Giroust s'adressa à un nommé Rouet, du dit Mortagne, lequel lui faisait sa voiture jusques au dit Dieppe ; et dit le dit Giroust au dit Gaspar qu'il luy apporteroit ce qu'il voudrait de ses meubles, et qu'il luy feroit charroyer avec les siens, jusques au dit Dieppe ; ce que le dit Boucher accorda et lui porta dans sa maison, savoir : 2 grosses salières à pans, 2 gros violliers à mettre fleurs, 2 grandes tasses, 6 escuelles, le tout d'estain fin ; 8 à ou 10 assiettes, 3 petites escuelles à oreilles, 2 d'estaing fin et une d'estaing commun, une bouteille de terre tenant deux pots pleine d'eau-rose, 2 boisseaux de poires cuites, un boisseau de prunes aussi cuites, qui avec les suivants....furent embarquez dans le vaisseau du capitaine DeVille.....etc., et furent apportez à Québeck, en ce pays de la Nouvelle-France, où Thomas Giroust était arrivé un jour devant, lequel estoit logé dans le vieil magasin ; et lors du débarquement du dit Gaspar, beaucoup de ses meubles que sa femme avoit apportez furent mis dans une chaloupe en confusion, où le dit Giroust en avait aussy pour estre débarquez, et furent deschargez sur le bord de l'eau, et pendant que le dit Gaspar fut demander logement à feu M. de Champlain, le dit Giroust fit emporter les dits meubles....et ne sçait bonnement où ; ce que voyant le dit Gaspar, luy redemanda ses meubles par plusieurs fois, ce qu'il n'a pu avoir, d'autant que le dit Giroust trouvoit

toujours quelque excuse pour ne les bailler, dont le dit Boucher feist plainte au feu sieur de Champlain ; lequel sieur de Champlain commanda au dit Giroust de rendre les meubles au dit Boucher, ce qu'il promit aussitôt faire, et demanda le dit Giroust payement du port de ses hardes ; ce qui fut offert par le dit Boucher et a ouy dire à sa femme, de luy Boucher, que lorsque le dit Giroust fut sorti de devant M. de Champlain, il jura par la mort qu'il ne les rendrait point."

De son côté Thomas Giroust déclara être prêt à remettre tous les articles que redemandait le sieur Gaspar Boucher, mais à condition qu'on l'indemniserait de ses frais et de ses soins.

Par la déclaration d'un des témoins appelés dans cette cause, l'on apprend que les nouveaux colons étaient logés dans le fort, en attendant qu'ils se fussent préparé une demeure sur les terres qui leur étaient accordées.

Le fils de Gaspar, Pierre Boucher épousa en 1649, la fille d'un chef sauvage, élevée par les Ursulines. Marie Chrestienne, ainsi se nommait-elle, avait reçu de l'instruction ; sa signature apposée au contrat de mariage est d'une main ferme et nette ; elle survécut peu de temps à son mariage. Pierre Boucher épousa en secondes noces Jeanne, fille de Christophe Crevier, dans l'année 1652.

Nommé à deux reprises gouverneur des Trois-Rivières, il fut anobli le dix-sept juin 1707 ; les lettres du roi portent que cette grâce lui a été accordée, "en retour des services distingués qu'il a rendus dès l'année 1639."

De lui sont descendues les familles de Niverville,

Montizambert, de Boucherville, de Grosbois, de LaBroquerie, de la Bruère, qui ont occupé des emplois et des charges dans la colonie, et pendant la paix et pendant la guerre.

Les baptêmes et les mariages de 1641 furent faits par les Pères Adam, Davost, de Nouë, Quentin, De la Place, et Joseph Dupéron.

En 1642 : six baptêmes et trois mariages, faits par les Pères De la Place, Buteux et Bressani. Furent mariés : Jean Brossier, du pays du Maine, et Marguerite Bance de Fréneuse, près de la Roche-Guyon ; Pierre Gagnon, de Ventrouze, Perche, et Vincente des Varieux, de Saint-Vincent d'Aubermail, pays de Caux ; Jean Millouer, de Saint-Léger en Charny, et Barbe Hubout, du Mesnil-durant.

En 1643 : un mariage et douze baptêmes faits par les Pères Bressani, de Brebeuf, Dequen, De la Place, et M. Jean LeSueur de Saint-Sauveur. Le mariage fait, cette année, fut celui de Jean Leblanc de Saint-Lambert, Evêché de Rayeux, avec Euphrosyne Niccollet de Québec.

En 1644 : dix baptêmes, par les Pères de la Place, Poncet, Deudemare, Garreau et Vimont ; quatre mariages : Massé Gravelle, habitant de la Longue Pointe, et Marguerite Tavernier, de Notre-Dame des Anges ; Pierre Masse et Marie de la Chaysnaye, à Sillery ; César Léger, de Mornac en Saintonge, et Roberte Gadois, d'Apenay au Perche ; Martin Prevost de Montreuil-sur-le-Bois-de-Vincennes et Marie Olivier, fille de Roch Manitouabeouich, sauvage.

En 1645 : les Pères Poncet, Dequen et Vimont, firent sept baptêmes et six mariages. Mariages : . Etienne de Lafond, Saint-Laurent de la Barrière en

Saintonge, et Marie Boucher, fille de Gaspar Boucher et sœur de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières ; C. Larchevêque, de Grusset, et Marie Simon, de la paroisse du Mauléon ; François Marguerie, de Saint Vincent de Rouen, et Louise Cloustier, fille de Zacharie C. et de Xainte Dupont ; Pierre DeLaunay, de Fresné-le-Boesme, païs du Maine, et Françoise Pinguet, fille de Henri Pinguet ; Jean Juchereau sieur de la Ferté, et Marie Giffard, fille de sieur Robert Giffard, seigneur de Beauport ; Jean Guyon, fils de Jean G. et Elizabeth Couillard, fille de Guillaume Couillard.

La postérité de Massé Gravel s'est maintenue dans la côte de Beaupré. Le mariage de Martin Prevost avec Marie Olivier, fille adoptive d'Olivier Le Tardif, est le premier qui ait été célébré entre un français et une femme sauvage. Marie était filleule de M. de Puiseaux, qui lui fournit une dot de cinq cents livres.

Martin Prevost, devenu veuf, épousa à Beauport la veuve de Jean Jolliet, dont il fut le troisième mari.

François Marguerie, qui se maria en 1645 avec la fille du sieur Zacharie, était un des interprètes des Trois-Rivières, où il paraît avoir remplacé le sieur Nicollet. Dans une déclaration datée du 27 octobre 1646, écrite de sa main et bien rédigée, il dit " qu'il était assez en âge et présent dans le pays, du temps que Mons. de Caën quitta et que Mons. de Champlain revint." Marguerie se noya, au mois de mai 1648, près des Trois-Rivières ; il est probable que le nom de Marguerite donné à une petite rivière, qui se décharge presque vis-à-vis des Trois-Rivières, est une corruption de celui de Marguerie.

Sa sœur Marie Marguerie épousa aux Trois-Rivières le sieur Jacques Hertel, interprète de la compagnie : leur fils François Hertel se distingua dans les guerres sauvages à la tête de ses nombreux enfants et fut anobli en 1716. "Nous nous y sommes déterminé d'autant plus volontiers, dit le roi dans ses lettres de noblesse, que la valeur du père est héréditaire dans ses enfants, dont deux ont été tués au service et les sept autres qui servent actuellement dans nos troupes du Canada et de l'Ile Royale, ont donné dans toutes les occasions des marques de leur bravoure et de leur bonne conduite." De lui sont descendus les sieurs Hertel de Rouville.

A propos d'un des mariages ci-dessus mentionnés, le journal des Jésuites, renferme ces mots : "mariage de la fille de M. Couillard avec le fils de Jean Guion ; le P. Vimont assista aux noces et il y eut deux violons pour la première fois."

Jean Guion, et Zacharie Cloustier étaient venus du Perche avec leurs familles, en même temps que le sieur Robert Giffard. En 1634, avant leur départ pour la Nouvelle-France, ils avaient passé à Mortagne, avec le sieur de Beauport, un contrat, dont l'exécution fut réglée en 1636 par M. de Montmagny. Guion et Cloustier devaient se bâtir "une maison pour les deux familles, de charpente ou de maçonnerie, de trente-cinq pieds de longueur sur seize de large, dont la hauteur sera de six pieds soubz poutre, à un étage seulement ;" après quoi ils devaient aider au sieur Giffard à cultiver sa terre, et lui fournir du bois de chauffage jusqu'en 1637. Celui-ci s'obligeait en retour à donner à chacun d'eux mille arpents de terre en bois, et une partie des récoltes. Les anciennes

maisons de la côte de Beaupré semblent avoir été bâties sur le modèle de celle qui vient d'être décrite ; longues quelquefois de 50 à 60 pieds, elles sont ordinairement étroites et basses.

Guion, quoique simple maçon, était l'homme de lettres de Beauport. Un contrat dressé par lui pour le mariage de Robert Drouin, de la paroisse Du Pin, chatellenie de Mortagne au Perche, avec Anne Cloustier, est bien écrit, et l'orthographe y est respectée. Ce contrat de mariage, le plus ancien peut-être qui se soit conservé, puisque la date est du seize juillet 1636, est signé des membres de la famille Giffard, de François Bellenger, de Noël Langlois ; les autres témoins ont apposé leurs marques, parmi lesquelles prime la hache de Zacharie Cloustier.

Ces colons venus du Perche avaient vécu trop près de la Normandie, pour n'avoir pas pris un peu des goûts normands pour les procès. Aussi, dans l'espace de huit ans, M. de Montmagny donna six décisions, pour régler les différends survenus entre M. Giffard et ses deux censitaires, au sujet des droits seigneuriaux et des limites de leurs terres. Guion, condamné à rendre foi et hommage au seigneur de Beauport pour son fief Du Buisson, remplit cette formalité le trente juillet 1646. La pièce suivante renferme les curieux détails de cette cérémonie.

“ Aujourd'huy, en la présence et compagnie de Guillaume Tronquet, commis au greffe et tabellionage de Québec, en la Nouvelle-France, soussigné, ...Jean Guion, habitant de la Nouvelle-France, demeurant en sa maison du Buisson en suite du jugement donné par M. le gouverneur....entre

Giffard, seigneur de Beauport, et le dit Guion et Zacharie Cloustier....s'est transporté en la maison seigneuriale de Beauport, et à la principale porte et entrée de la dite maison, où estant le dit Guion aurait frappé et serait survenu François Boullé, fermier du dit seigneur de Beauport, auquel le dit Guion aurait demandé si le dit seigneur de Beauport estait en sa dite maison seigneuriale de Beauport ou personne pour luy ayant charge de recevoir les vassaulx à foy et hommage, à quoy le dit Boullé aurait faict response que le dit seigneur n'y estait pas, et qu'il avoit charge de luy pour recevoir les vassaulx à foy et hommage. Après laquelle réponse et à la principale porte le dit Guion s'est mis à genouil en terre, nud teste, sans épée ny esperons, et a dit par trois fois ces mots : Monsieur de Beauport, monsieur de Beauport, monsieur de Beauport, je vous fais et porte la foy et hommage que je suis tenu de vous faire et porter, à cause de mon fief Du Buisson, duquel je suis homme de foy relevant de votre seigneurie de Beauport, lequel m'appartient au moyen du contract que nous avons passé ensemble pardevant Roussel à Mortagne, le quatorziesme jour de mars mil six cent trente-quatre, vous déclarant que je vous offre payer les droicts seigneuriaux et féodaux quand deubs seront, vous requérant me recevoir à la dite foy et hommage.

Jean Guyon avait conservé quelques biens à Mortagne. En 1653, il donna, pour obtenir des prières, à la charité de l'église de Saint Jean de Mortagne, une maison achetée de Marin Boucher, "située à Mortagne, rue Saint-Jean, joignant Pierre Forget."

Le nom de Guyon ne se trouve plus ni à Québec ni

dans les environs. En 1656, Charles de Lauson, chevalier, seigneur de Lirec dans l'île d'Orléans, concéda des terres dans sa seigneurie à Denis Guyon, Claude Guyon, Michel Guyon, frères, fils de Jean Guyon du Buisson. Dans les registres des paroisses de la Sainte-Famille et de Saint-François, le nom de Guyon se change en celui de Dion, qui a fini par faire oublier le premier.

L'on commença, en 1645, à s'occuper du projet de bâtir une église paroissiale et un presbytère.

Le bois devenant moins commun sur l'emplacement de la ville, on en vendit cette année pour la première fois. "Celui qui le fournissait par les maisons avoit trente sous de la corde, s'il le prenoit sur les terres d'autrui ; mais, pour celui qu'il prenoit sur ses terres, il avoit 2 francs ; c'était 10 sols de la corde." (*Reg. des Jésuites.*)

Le 17 décembre 1645 commença le jubilé accordé par Innocent X. Ce fut, je crois, le second qui a été célébré en ce pays ; les récollets en avaient célébré un en 1618. Les trois stations étaient le bâtiment qui servait d'église paroissiale, la chapelle des Hospitalières et celle des Ursulines.

En 1646, les Pères Vimont et Dequen firent quatorze baptêmes, et marièrent : Antoine Martin, de Montpellier, et Denise Sevestre ; Jean Paul Godefroy, écuyer, fils de R. Godefroy, écuyer, de Saint-Nicolas des Champs à Paris, et demoiselle Marie Magdelaine Le Gardeur de Repentigny, fille de Pierre Le Gardeur sieur de Repentigny ; Nicolas Macart, de Mareuil-sur-Die, et Marguerite Couillard, veuve du sieur Nicollet.

J. P. Godefroy, capitaine de vaisseau et conseiller

du gouverneur avant l'établissement du conseil supérieur, fut en 1651, chargé d'aller à Boston en compagnie du P. Druillètes, pour conclure avec les colonies anglaises une alliance contre les Iroquois. Il avait un parent aux Trois-Rivières Jean Godefroy, fils de Pierre Godefroy, écuyer, et de demoiselle Perrette Cavelier, de Lintot au pays de Caux. Celui-ci, comme Jean Nicollet, était resté avec les sauvages, lorsque les français eurent perdu Québec en 1629. En 1636, il alla épouser en France, *Damoiselle* Marie Le Neuf du Hérisson, de la ville de Caen. A son retour, les Le Neuf vinrent avec lui s'établir aux Trois-Rivières, où il continua à s'occuper de la traite. Du mariage de ce dernier sont descendus les Godefroid de Tonnancour, de Saint Paul, de Normanville et de Lintot.

Dans une déclaration écrite et signée par lui, concernant la traite au temps de M. de Caën, on trouve le mot *Kabec* répété plusieurs fois, au lieu de celui de Kébec : n'était-ce pas, chez le vieux *traiteur*, un souvenir de la prononciation algonquine de ce mot ? M. Garneau (*Hist. du Canada, Vol. I.*) remarque, sur le témoignage de M. Vassal, bien instruit dans les langues sauvages et surtout dans celle des Têtes-de-Boule, tribu algonquine du Saint-Maurice, que dans les dialectes algonquins le mot *Ouabek* a la même signification que le *Kebbek* des Mikmaks.

Le sieur Le Neuf de la Poterie, premier seigneur de Portneuf, a été la tige des Le Neuf de la Vallière et de Beaubassin, qui ont commandé dans l'Acadie ; sa fille épousa le sieur Robineau, devenu seigneur de Portneuf et baron de Bécancour. En même temps que les sieurs Le Neuf, étaient arrivés à

Québec, la famille de Le Gardeur de Repentigny, dont le P. Le Jeune, parle en ces termes dans la relation de 1636 : “ Nostre joye ne s'en tint pas là, la quantité de familles qui venoit grossir nostre colonie l'accroit notablement, celles entre autres de monsieur de Repentigny et de M. de la Poterie, braves gentils-hommes, composées de quarante-cinq personnes.”

Madame Catherine Cordé, veuve de René Le Gardeur de Tilly, avait perdu son époux à Thury-Harcourt en Normandie ; elle vint au Canada avec ses deux fils, Pierre Le Gardeur de Repentigny, et Charles Le Gardeur de Tilly ; sa fille Marguerite, avait épousé le sieur Jacques Le Neuf de la Poterie.

La mère Marie de l'Incarnation fait allusion à la famille de demoiselle Marie Magdelaine Le Gardeur qui épousa Jean Paul Godefroy, dans une lettre qu'elle écrit à son fils, en date du 15 septembre 1644.

“ Voicy l'occasion d'un honnête gentilhomme, lieutenant de monsieur le gouverneur de la Nouvelle-France et qui est un de nos meilleurs amis... Vous le prendrez pour un courtisan, mais sachez que c'est un homme d'une grande oraison, et d'une vertu bien épurée. Sa maison, qui est proche de la nôtre, est réglée comme une maison religieuse. Ses deux filles sont nos pensionnaires ; ce sont deux jeunes demoiselles qui ont reçu la vertu de leur bonne mère, qui est une âme des plus pures que j'aye jamais connues. Je dis tout ceci afin que vous honoriez monsieur de Repentigny, c'est ainsi qu'il se nomme, et pour vous faire voir qu'il y a de bonnes âmes en Canada. Il passe en France pour les affaires du pays et de la colonie françoise. Comme c'est de luy que nous prenons conseil en la plupart de nos

affaires, il a eu en une certaine rencontre la permission d'entrer dans notre maison."

En plusieurs occasions, M. de Repentigny commanda la flotille qui voyageait entre la France et le Canada, et on lui donnait dans ces circonstances le titre d'amiral. De M. Pierre de Repentigny et de son frère Charles de Tilly sont sorties plusieurs branches de la famille Le Gardeur, dont les membres ont pris part à toutes les guerres de la Nouvelle-France, depuis la Louisiane jusqu'à l'Acadie et Terre-Neuve. Une chronique, reconnue fausse, rattachait le nom d'un officier de cette famille au *Chien d'or* de la rue Buade.

Parmi les baptêmes de 1646 on trouve celui de Jean Baptiste Trottier, né sur la mer. Il était fils de Julien Trottier, d'Igé au Perche, et de Catherine Loisel, qui vinrent au Canada en cette année. Julien Trottier s'arrêta d'abord soit à Champlain soit à Batiscan, où il paraît s'être occupé de la traite. Ses descendants se sont repandus dans toutes les parties du pays, sous différents surnoms. Ainsi, parmi eux, l'on trouve les Trottier Beaubien, Vertefeuille, Pombert, Desruisseaux, Desauniers, LaBissonnière, Desrivières, et McGill Desrivières. Le sieur Beaubien, seigneur de la Rivière-du-Loup (en haut), veuf de demoiselle Godefroi de Lintot, épousa demoiselle Thérèse Moëtte de Moras, à qui appartenait l'île Moras, dans la rivière de Nicolet. Cette île est aujourd'hui la propriété de leur arrière-petit-fils.

Cette même année Charles de Saint-Etienne de la Tour, forcé par Charnisé de quitter l'Acadie, vint se réfugier à Québec, où il passa plusieurs années.

Il y arriva au mois d'août, dans son *phlibot*, dit le journal des Jésuites.

Les navires de France ne se rendirent à Québec qu'après le milieu de septembre. M. de Repentigny amenait avec lui, outre le P. Quentin qui voyageait fréquemment entre le Canada et la France, les PP. Daran, Gabriel Lalemant, Amable de Frétat, le sieur de Lotbinière, les nommés Desforges, Pierre Tourmente, maçon ; Jean Guyet, menuisier ; François Gouaut, apothicaire ; Pierre Deschamps, Simon Gaboury, Charles Drouillar et Gilles Ménar, cultivateurs.

Dès l'année 1645, la compagnie générale avait partagé la traite avec les habitants, ou résidants dans le pays. En 1646 ceux-ci eurent pour leur part cent soixante poinçons de castor ; le poinçon renfermait deux cent huit livres de castor, et la livre se vendait dix francs. De sorte qu'outre les peaux d'originaux, la compagnie des habitants se trouvait avoir pour trois cent vingt mille francs, à bord des vaisseaux qui retournèrent en Europe dans l'automne de 1646. Quelques divisions s'étant élevées entre les associés, M. de Maisonneuve, M. Giffard, et M. Tronquet, secrétaire du gouverneur, qui tous prenaient part à la traite, passèrent en France "*pour poursuivre quelque règlement pour leurs affaires.*" Avec eux s'embarquèrent les fils de M. de Repentigny, de M. Couillard, et de M. Giffard, ainsi que les neveux de M. Des Chatelets, gaillards qui avaient fait mille pièces à l'autre voyage."—(*J. des Jés.*) On commença avec six hommes à tirer de la pierre et à disposer la place pour le presbytère et l'église.

Le 5 novembre, mourut la M. Marie de S. Ignace, première supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec. Le

6 du même mois, arriva un accident qui fut regardé comme le plus triste qui eût encore eu lieu dans la colonie. “Vers le Cap à l’Arbre, fut perdu le Brigantin qui portait de Québec aux Trois-Rivières, une bonne partie de ce qui était nécessaire pour le magasin et les habitants de ce dernier lieu. Neuf hommes furent noyés Parmi eux était Gaspar Gouaut de Poitiers, apothicaire venu pour la mission de Hurons. Le 7 il commença à geler à glace et le lendemain il neigea pour la première fois.”—(*Journal des Jésuites*).

En 1647,—dix-huit baptêmes ; sous la même année sont enregistrés quelques baptêmes avec cette note : “Baptêmes oubliés à marquer en leur rang et faits par M. Gilles Nicollet, prestre, depuis le 23 septembre 1643, jusques au 27 mars 1647, pendant qu’il a esté le long de la coste de Beaupré.” Deux des baptêmes appartiennent à l’année ’43 ; deux à l’année ’44 et un à l’année ’45. Ces baptêmes et douze mariages furent faits par M. Gilles Nicollet, les Pères Vimont et Le-Jeune.

Furent mariés : Julien Peteau des Tours de Belan, en Bretagne, et Marie Peltier du bourg de Marennes en Saintonge ; Gilles Bacon, de Saint-Gilles, près de Caen, en Normandie, et Marie Tavernier, de Randonnay, au Perche ; Michel Chauvin, de Sainte-Suzanne, pays du Maine, et Anne Archambault, de Dompierre, pays d’Aunis ; Antoine Pelletier, de Brezolles au Perche, et Françoise Morin, de St. Jean de la Rochelle ; César Léger et Marguerite Benard ; Medard Chouart et Hélène Martin ; Marin de Repentigny, du Grandmesnil en Normandie, et Jeanne Jallaut ; Pierre Le Mieux, de Saint-Michel de Rouen, et Marie

Benard, de Chartres ; Charles Guillebould, de Tourouvre au Perche, et Françoise Bigot, de la même ville ; Mathurin Gagnon, de Tourouvre et Françoise Boudeau de Normandie ; Jacques Aubuchon, de Saint-Rémi à Dieppe, et Mathurine Poisson, de Saint-Jean de Mortgagne ; Emery Caltaut, de Ponts près de Saintes et Magdelaine Cousteau ; Urbain Baudry dit LaMarche et Magdelaine Boucher.—De Pierre Lemieux, qui résida d'abord dans la côte de Beaupré et de son frère Gabriel, sont descendues les familles de ce nom, à la Pointe-Lévi et dans les paroisses voisines.

Magdelaine Boucher, qui se maria avec Urbain Baudry dit Lamarche, était fille de Gaspar et sœur de Pierre Boucher des Trois-Rivières. Voici ce qu'elle apportait à son époux par son contrat de mariage : Deux cents francs en argent ; quatre draps ; deux nappes ; six serviettes de toile et de chanvre ; un matelas et une couverture ; deux plats ; six cuillers et six assiettes d'étain ; une marmite et une chaudière ; une table et deux formes ; une huche à boulanger ; un coffre fermant à clef ; une vache ; deux cochons, mâle et femelle. A la mariée les parents donnaient un habit, selon sa qualité, et du linge à sa discrétion.

Dans les actes de cette année, le Château-Richer est mentionné pour la première fois par M. Gilles Nicollet. Jusqu'alors le nom de Longue-Pointe avait été donné aux terres qui avoisinent la rivière du Petit-Pré ; on appelait généralement *Côte de Beaupré*, toute la côte entre Beauport et le cap Tourmente. On trouve parfois dans d'anciens documents le nom d'*établissement du Cap Tourmente*, donné aux habi-

tations situées dans l'étendue du pays qui forme les paroisses de Sainte-Anne et de Saint-Joachim.

Suivant une note de feu M. Bedard, supérieur du séminaire de Québec, le nom de Château-Richer aurait été donné à ce lieu, parce qu'un sauvage ou un français à demi-sauvage, appelé Richer, aurait établi sa demeure dans le tronc d'un gros arbre, placé sur le cap où est située l'église de ce lieu, et se serait plu à nommer cette singulière habitation, son Château. Cette explication de l'origine du nom de Château-Richer a encore cours dans les paroisses de la côte Beaupré.

Il est parfois difficile de rendre compte de l'origine des noms donnés à certaines localités ; car souvent le caprice, l'inadvertance, les circonstances, changent ces noms de manière qu'on ne peut plus les reconnaître. En veut-on une preuve toute vivante ? on la trouvera aux portes de Québec.

Un village commença, il y a quelques années, à se former sur une terre appartenant à M. Shepherd, près de la résidence actuelle des gouverneurs. On lui donna le nom de Shepherd-ville, traduit en français par Bergerville. Mais Bergerville a été saisi par les anglais ; ils en font Beggarville, que les Canadiens ont déjà rendu en français, par *Village des quêteurs* ; or c'est là une insigne calomnie, qu'on aura peine à expliquer dans un siècle.

Le poste de Sillery renfermait pendant l'hiver de 46-47 une population sauvage d'environ deux cents âmes. Deux chemins conduisaient de Québec à ce lieu : celui du Cap-Rouge et un autre qui suivait la grève. Deux moulins à farine étaient érigés dans les environs ; l'un, sur le ruisseau Saint-Denis, qui

traverse le chemin du Cap-Rouge, près de la résidence du gouverneur ; le réservoir paraît avoir occupé la cavité avoisinante. Ce moulin, ainsi que le fief sur lequel il était, appartenait à M. Juchereau. Un second moulin était sur le ruisseau Belle-Borne, qui traverse la voie publique près de la demeure de M. Gibb ; il se trouvait sur une terre de 160 arpents concédée aux sieurs Nicollet et Olivier Le Tardif.

“ Le 11 mars commença le dégel d’un hiver sans hiver, n’ayant pas fait froid jusqu’alors, en sorte que la plupart du temps on eut pu dire la messe sans feu. Le 10 mai, fut pris le premier saumon par M. de Saint Sauveur.”—(*J. des Jésuites.*)

M. le Sueur de Saint-Sauveur, ancien curé de Saint-Sauveur en Normandie, et chapelain des Hospitalières, a laissé son surnom au fief sur lequel vient d’être érigée la belle église mise à l’usage des catholiques de cette partie de Québec. Il était intimement lié avec M. Bourdon qui le chargea de l’exécution de son testament fait en 1657. “ Je supplie messire Jean Le Sueur, prestre, écuyer, et curé de Saint-Sauveur de vouloir prendre la peine de faire mettre ce mien testament à deue et entière exécution, le priant de vouloir continuer de demeurer dans ma maison ainsy comme il l’a fait par cy-devant, et tant que Dieu donnera du pain aux miens, il en sera participant, ainsy comme j’ay fait avec luy.” Dans un codicile fait en 1664, M. Bourdon ajoute : “ Ayant reçu commandement de monsieur de Mesy, nostre gouverneur, de passer en France dans le navire, nommé le Saint Jean-Baptiste, où commande le capitaine Lemoyne de Dieppe, et comme le temps presse d’exécuter l’ordonnance de mon dit sieur gouverneur,

j'approuve et ratifie....que le mien testament cy-devant fait, est et sera....ma dernière volonté, sy dans le voyage, où je suis commandé d'aller, Dieu dispose de ma personne....Et de plus comme monsieur de Saint-Sauveur, prestre, escuyer, et moi, depuis trente ans avons esté liez d'une amitié très-parfaite, et que depuis vingt-deux ans ou environ il a esté demeurant en mon logis et ayant toujours pris soing de ce qui me regarde, ayant instruit mes enfans en la crainte de Dieu, leur ayant appris à lire et à escrire et l'ayant prié, esleu d'être curateur de mes dits enfans, nous ayant fait l'honneur et la faveur de dire la messe en la chapelle dicte Saint-Jean....je lui laisse et donne....le revenu du moulin de Saint-Jean à la charge de l'entretenir comme un bon père de famille et pareillement sa chambre pour logement où il est à présent avec la chapelle."—Ce codicile fut fait au moment où M. Bourdon, devenu procureur-général, et M. Rouer de Villeray venaient de recevoir, de monsieur de Mézy, l'ordre de s'embarquer pour l'Europe dans les vingt-quatre heures, parce qu'avec l'évêque et la majorité du conseil supérieur ils avaient des vues opposées à celles du gouverneur.

Outre le fief Saint-Jean, où était la chapelle ci-dessus mentionnée, M. Bourdon possédait le fief Saint-François, sur lequel il érigea un fort, pour protéger les habitations voisines contre les attaques des Iroquois. Ces deux fiefs sont dans la banlieue de Québec sur le chemin de Sainte-Foye.

M. Bourdon laissa deux fils à sa mort, Jean François Bourdon, sieur de Dombourg et Jacques Bourdon, sieur Dautray. On trouve quelques détails

sur le sieur Dautray, dans une requête présentée en 1688 au conseil supérieur, par son frère le sieur de Dombourg.

“ Il est arrivé que le sieur Dautray se serait occupé, depuis environ douze à quatorze ans, avec le sieur de LaSalle, à la découverte de la mer du Sud ; en reconnaissance de quoi Sa Majesté luy aurait accordé un brevet de lieutenant de la première compagnie du détachement de la marine, qui est avec le dict sieur de LaSalle ; que pendant ce temps le dict sieur Dautray, s'estant particulièrement arrêté au fort Saint-Louis des Illinois, où il avait maison et seigneurie, il auroit en différentes années, suivant les ordres de M. de LaBarre, pour lors gouverneur général de ce païs, et de M. le Marquis de Denonville, à présent gouverneur général, descendu avec le sieur de Tonty, comme lieutenant, et amené les François qui y étaient pour se joindre aux troupes qui marchaient contre les Iroquois ; qu'après l'expédition de l'an dernier, s'estant rendu à Montréal et ensuite dans cette ville, et connoissant l'un et l'autre que la maison sise en la basse-ville, à eux appartenante, tomboit en ruines...ils convinrent..que le suppliant feroit la despense de ce qui estoit nécessaire...Cependant les affaires du pays ne permettant pas au sieur Dautray de remonter aux Illinois, il seroit demeuré à Montréal, et auroit le printemps dernier accompagné l'escorte du convoi pour Catarakoui, d'où descendant et estant attaqué par les ennemis, il auroit esté tué sur la place ; ce que le suppliant, qui estoit en France, n'a appris qu'à son arrivée dans ce païs ; et comme le dict sieur Dautray a laissé au dict païs des Illinois ses immeubles et ce qu'il avoit de pelleteries et autres

effets, mesme que le dict sieur de LaSalle lui est redevable de partie de ses appointements qu'il a touchez en France, demande le suppliant que etc."

M. de Saint-Sauveur mourut à l'Hôtel-Dieu, le 29 novembre 1668, dix mois après M. Bourdon. Pendant plus de trente ans, rapporte l'acte de sa sépulture, il avait édifié toute la colonie par l'exemple de ses vertus.

Le 20 juin de cette année, arriva le premier vaisseau à Tadoussac, ayant à bord le P. Bailloquet. Ce même vaisseau apporta le premier cheval qu'on ait vu dans le pays ; les habitants en firent présent à M. de Montmagny.

Le 5 août arrivèrent de France les vaisseaux commandés par M. de Repentigny ; et le 14 celui de M. Godefroy.

Le 21 octobre partit la flotte, sur laquelle se trouvaient M. D'Ailleboust, les PP. Vimont, Quentin, De Fréat, messieurs Nicolle, prêtre, et Chartier prieur de la Monnoie. Le dernier avait été pendant plusieurs années chapelain des dames ursulines.

On commença dans le cours de la même année à chanter régulièrement la messe haute, les dimanches et fêtes.

En 1648 furent faits 26 baptêmes et 10 mariages.

Mariés : Jean Cloustier, fils de Zacharie, et Marie Martin, fille d'Abraham ; Etienne Du May et Françoise Morin ; Guillaume Banse et Marguerite Bigor, de Paris, en présence de Guillaume Perreau, maçon, de la Rochelle ; Paul Chalifou, de Sparme, pays d'Aunis, et Jacqueline Archambeau, de Dampierre ; Urbain Tessier dit La Vigne, de la paroisse de Chasteau, en Anjou, et Marie Archambeau, de Dam-

pierre, pays d'Aunis ; Charles Le Gardeur de Tilly, de Thury, en Normandie, et Geneviève Juchereau, fille de Jean Juchereau, sieur de More ; Guillaume Gautier de la Chesnaie, de Saint-Etienne-du-Mont à Paris, et Esther de Lambourg, de la ville d'Espéron ; François Bissot, sieur de la Rivière, de N.D. des Prez, de Lisieux, Normandie, et Marie Couillard, fille de Guillaume ; Jean Mignot dit Chastillon, de Bagneux près Paris, et Louise Cloustier ; Guillaume Grimaud, du pays de Caux, en Normandie, et Suzanne Bugeaux, de Brouage en Saintonge.

Geneviève Juchereau avait été adoptée par son oncle Noël Juchereau des Chastelets, qui légua au sieur Charles de Tilly, le fief Saint-Michel, acheté de M. de Puiseaux. Par un acte passé en 1656, M. de Tilly, loue la terre de Puiseaux ou Saint-Michel, à Martin Pin, Jean de LaRue et Siméon LeGendre. Quelques années plus tard ce fief fut vendu au séminaire de Québec, auquel il a toujours appartenu depuis. La famille de Tilly, a longtemps possédé la seigneurie de ce nom près de Québec. Elle a fourni au Canada des hommes remarquables ; une branche de cette famille existe dans le midi de la France, où elle s'est retirée après la conquête du pays. (*)

On ne trouve plus le nom de Tilly en Canada.

Jean Cloustier et son frère Zacharie s'établirent dans la côte de Beaupré.

Du mariage de François Bissot, avec la fille de Guillaume Couillard, naquit Marie Claire, femme de Louis Jolliet. Le brave Bissot de Vincennes était petit-fils de François Bissot.

(*) L'année dernière je recevais une lettre de M. Alfred LeGardeur de Tilly, qui me remerciait de quelques renseignements fournis sur sa famille.

Jean Mignot Chastillon est souvent mentionné, dans le Journal des Jésuites, comme faisant la petite guerre avec quelques partis de sauvages. Un de ses fils Aubin Mignot, s'établit en Acadie.—(*Recensement de 1688.*)

On s'occupa au printemps de plusieurs constructions nouvelles, savoir : un corps de logis au fort, une église pour la paroisse, une grande maison pour les Jésuites, qui l'année précédente avaient construit un bâtiment pour servir d'offices.

“ Le 17 mai, dimanche des Rogations, on fit la procession après vêpres, à l'entour des champs sur le Cap aux Diamants, et on revint par la grande-allée ; on y chanta les litanies des saints et de N. D., et il y eut justement ce qu'il fallait pour cela.”

“ Le 18 se prit le premier saumon par M. de St. Sauveur, et deux jours avant on avait pris du bar, et auparavant force carpes.” (*Journal des Jésuites.*) M. de St. Sauveur était un pêcheur de première force ; il pouvait s'exercer à la pêche dans les eaux de Québec, où le poisson de toute espèce abondait alors.

“ Au mois de juin, M. Abraham avec deux de ses gendres s'en alla pour la première fois à la pêche des loups-marins ; il en prit la veille de S. Jean quarante-deux à l'Ile Rouge, et il en fit six barriques d'huile.”

“ Le 6 août, partirent des Trois-Rivières les cinquante ou soixante canots hurons qui embarquèrent vingt-six français, cinq pères Jésuites, un frère, trois enfants, neuf travailleurs et huit soldats, outre quatre qu'on devait prendre à Montréal, une génisse, et une petite pièce de canon.”

“ En même temps finit la pêche ; celle du saumon finit quinze jours auparavant ; à celle du saumon succéda celle de l'esturgeon....et le jour de la Saint-Laurent on commença d'aller à l'anguille.” (*J. des J.*)

Le P. Gabriel Lalemant était un des cinq missionnaires envoyés cette année aux Hurons ; son martyre eut lieu le 17 mars suivant, de sorte qu'il ne vécut qu'environ sept mois chez les Hurons.

Vers le milieu d'août arrivèrent les navires de France ; on avait cependant déjà reçu des nouvelles, d'abord par les batiments qui s'étaient arrêtés à Percé, puis après l'arrivée des navires à Tadoussac. De ces deux postes, l'on dépêchait des chaloupes avec des nouvelles, et souvent avec quelques passagers. L'île Percée, longtemps avant l'établissement de Québec, était annuellement visitée par plusieurs navires qui s'y rendaient pour la pêche. Cette flotte portait ordinairement quelques prêtres ; les registres de N. D. de Québec contiennent des actes de baptêmes faits par les aumôniers de la flotte de Percé. A l'automne, il n'y restait que trois ou quatre familles, qui hivernaient au milieu des neiges et de la solitude la plus profonde. Tadoussac était aussi visité par plusieurs navires, qui ne remontaient pas plus haut. Cette année, les fourrures reçues à Tadoussac furent évaluées à deux cent cinquante mille francs ; le profit net s'élevait à quarante mille francs. Il y eut vingt-deux mille quatre cents livres de castor, et cinq cents peaux d'orignal.

Le 20 août, M. D'Ailleboust mouilla devant Québec, et fut reçu comme gouverneur ; la veille était arrivé le P. Vimont avec trois religieuses hospitalières. Le 13 septembre, une chaloupe amena M. de Tilly et M.

Vignal, nouveau chapelain des Ursulines. Le 23 du même mois partit le vaisseau-amiral commandé par M. de Montmagny, qui retournait en France ; avec lui se trouvait M. Godefroy, contrôleur et amiral du retour.

“ Peu d’anguilles et beaucoup de dispositions à la misère. Cette année fut faite la moitié du grand corps de logis et le fondement de la cave, au couvent des Jésuites. La neige commença à demeurer le 16 novembre. Il y eut une quantité prodigieuse de perdrix blanches ; on en tua douze cents dans un mois à Beauport,” (*Jour. des J.*) La pêche et la chasse fournissaient encore une bonne partie des provisions de bouche. En 1646, la seule pêcherie des Jésuites à Sillery avait donné quarante milliers d’anguilles, dont une partie fut vendue un demi-écu le cent.

En 1649, il y eut 24 baptêmes et 10 mariages.

Les mariages sont ceux : de Pierre Plusson, de Brouage en Saintonge, avec Marie Renault, de St. Nicolas à la Rochelle ; de Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denis, fils du sieur de More, avec Marie Giffard, fille du seigneur de Beauport ; de Matthieu Hubou de Mesnildurant en Normandie avec Suzanne Botfaite, de Glocestre en Angleterre ; de Jean Nouët du Poitou, avec Suzanne Barbot, de Mouchamp en Poitou ; de Jean Pelletier avec Anne Langlois, de Québec ; de Pierre Michellet, de la Saintonge, avec Perrine Baudry de Sauton en Poitou ; de Pierre Soumande, de St. Antoine en Gascogne, avec Simonne Côté, de Québec ; de Guillaume Cousture de Saint Godard à Rouen, avec Anne Aymart, de Niort ; de Robert Drouin, du Perche, avec Marie Chapelier, de Saint Etienne en Brie.

Les sieurs Jean J. de la Ferté, et Nicolas Juchereau de St. Denis, paraissent avoir été particulièrement protégés par leur oncle, le sieur Noël Juchereau des Châtelets, qui jouissait d'une grande autorité dans la colonie. M. des Chatelets, licencié-en-loi, membre du conseil, commis général pour la compagnie, ne laissa point d'enfants. Il mourut en cette année, dans un voyage qu'il fit en France. Le sieur Jean Juchereau de More, son frère, mourut à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans.

Un des fils de Pierre Soumande et de Simonne Côté fut prêtre et membre du séminaire de Québec, où il fonda quelques pensions.

Guillaume Couture était un de ces laïques courageux et pleins de foi, comme le Canada en vit alors plusieurs, qui se dévouaient à l'œuvre pénible des missions, sous la conduite des Pères de la compagnie de Jésus. Lorsqu'en 1642 le P. Jogues fut attaqué et fait prisonnier par les Iroquois, "un françois, nommé Guillaume Cousture, avec qui le saint homme étoit venu du pays des Hurons, avoit pris la fuite des premiers ; mais il ne se vit pas plutôt hors du péril que la honte le prit d'avoir abandonné le P. Jogues, et...il fit pour se remettre dans le danger la même diligence qu'il venoit de faire pour l'éviter....Cousture avoit été saisi, dès qu'il avoit paru, et lié avec les autres captifs. Au commencement de l'attaque, il avoit tué un Iroquois ; et il fut le premier sur qui ses barbares déchargèrent leur rage. Ils lui écrasèrent d'abord tous les doigts des mains, après en avoir arraché les ongles avec les dents ; ensuite ils lui percèrent la main droite avec une épée. Le P. Jogues, voulant l'encourager par le souvenir des vérités

éternelles, le trouva plus occupé des souffrances de son divin Sauveur que des siennes propres.... On coupa encore un doigt à Cousture, et il n'en aurait pas été quitte pour cela, si un habitant de ce village ne l'eût enlevé à ses bourreaux et ne l'eût conduit dans sa cabane, où il ne voulut plus permettre qu'on lui fit aucun mal.... (*Charlevoix, Hist. du Canada.*)

“ Au commencement de juillet 1645, on vit paroître auprès du fort de Richelieu (Sorel), trois iroquois et un françois vêtu en sauvage, qu'on reconnut aussitôt être le sieur Cousture, qui avoit été pris avec le R. P. Jogues, et que les Iroquois tenoient parmi eux en estime et réputation, comme un des premiers de leur nation. Aussi tranchoit-il parmi eux du capitaine, s'étant acquis ce crédit par sa prudence et par sa sagesse ; tant la vertu est aimable même parmi les barbares. (*Lettres Hist. de la M. Marie de l'Incarnation*).

Cousture fut renvoyé aux Trois-Rivières par les Iroquois, avec quelques-uns de leurs chefs, pour traiter de la paix. Dans une grande assemblée, tenue au milieu de la cour du fort, M. de Montmagny donna audience aux ambassadeurs. Le principal orateur iroquois remercia le gouverneur d'avoir rendu un des leurs, qui avait été fait prisonnier, mais il lui reprocha de l'avoir renvoyé seul et sans protection. Puis attachant un collier de porcelaine au bras de Cousture, il continua sa harangue.

“ C'est ce collier qui vous amène ce prisonnier. Je ne lui ai pas voulu dire lorsque nous étions encore en notre pays : Vas-t-en, mon neveu, prends un canot et retourne à Québec. Mon esprit n'aurait pas été en repos. En vérité je n'aurais point eu d'esprit si

j'eusse agi de cette sorte. Celui que vous avez renvoyé a eu toutes les peines du monde en son voyage. Encore si vous l'eussiez aidé à passer les sauts et les mauvais chemins, le reste aurait été supportable ; si au moins, en vous arrêtant et petunant, vous l'eussiez regardé de loin et conduit de la vue, cela nous aurait consolés ; mais je ne sais où étaient vos pensées de renvoyer ainsi un homme seul, parmi tant de dangers. Je n'en ai pas fait de même à l'égard de Cousture ; je lui ai dit : Allons, mon neveu, suis moi ; je veux te rendre en ton pays au péril de ma vie."

Cousture retourna chez les Iroquois pour conclure la paix ; il était accompagné de quelques Hurons et Algonquins. " Trois jours après leur arrivée, on s'assembla pour entendre la voix d'Ononthio par la bouche du sieur Cousture ; mais avant qu'il parlât, on lui fit un présent pour lui graisser le gosier, et ôter la poussière contractée dans le voyage, afin de donner une plus libre sortie à ses paroles."—(*Lett. Hist. de la M. Marie de l'Incarnation.*)

Ayant passé l'hiver parmi eux, il revint au printemps, apportant quantité de présents, qui tendaient tous à la confirmation de la paix. Cette paix, si péniblement conclue, fut néanmoins bientôt rompue par les Iroquois, quand la fantaisie de lever des chevelures françaises les eut repris.

Après son mariage, Guillaume Cousture s'établit dans la côte de Lauson, où il exerça les fonctions de sénéchal et de capitaine. Il mourut en 1702 à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, laissant après lui un grand nombre d'enfants. Les Couture Bellerive de la Grande-Rivière, Baie des Chaleurs, et les Couture

Lafresnaie descendent de lui. Nos seigneurs Turgeon, archevêque de Québec, et Bourget, évêque de Montréal comptent Guillaume Cousture parmi leurs ancêtres.

Dans cette année moururent Simonne d'Orgeville, veuve d'Adrien D'Abancour, aïeule de Louis Jolliet, et Marie Rollet, veuve de L. Hébert.

Sur la fin de l'année 1648 et au commencement de 1649, le froid fut excessif ; cependant la navigation entre Québec et les Trois-Rivières était ouverte le 22 avril 1649 ; les glaces de la rivière Saint-Charles se brisèrent le 27 et le 28, et on commença à semer.

Le 20 juillet, on reçut à Québec la nouvelle de la destruction des Hurons, et du martyre des Pères de Brebeuf et Lalemant.

Le 23 août, arrivèrent trois vaisseaux sur lesquels étaient les Pères Albanel et De la Place ; et le 7 septembre le vaisseau du capitaine Poulet amena le P. de Lyonne. Au mois de septembre, quelques familles huronnes, échappées au massacre, vinrent à Québec, sous la conduite du P. Bressani, pour y passer l'hiver.

En 1650, furent faits vingt-huit baptêmes.

Les mariages furent ceux de : Léonard Le Blanc, de Blouset, pays de la Marche, avec Marie Riton, de Bons-sur-la-Roche, en Poitou ; Jean Plante, de Lalleu, près de la Rochelle, avec Françoise Boucher, fille de Marin Boucher ; Jean Normand, paroisse l'Igé, avec Jacquette Riverin, de Truie en Poitou ; Nicolas Goupil de Mesnil-Durand, Normandie, avec Marie Peltier, fille de Nicolas Peltier, de Saint-Pierre de Galardon en Beauce ; Jean Doyon, du pays d'Aunis, avec Marthe Gagnon, du Perche ; Jean Bail-

largeon, de Loudigny, en Angoumois, avec Marguerite Guillebourday, de Marçay, en Poitou ; Mathieu Amyot de Villeneuve, avec Marie Myville, fille de Pierre Myville.

Jean Plante s'établit dans la côte de Beaupré, d'où sa famille passa à l'île d'Orléans. Jean Baillargeon, parmi les descendants duquel se trouvent un évêque et un digne curé, habita cette partie de la même île qui forme aujourd'hui la paroisse de Saint-Laurent. En 1666, une nombreuse famille du même nom était à Batiscan.

La Mère de l'Incarnation rapporte un fait merveilleux, à l'occasion d'une jeune fille appartenant à l'une de ces deux familles. Elle la nomme Anne ; mais en confrontant les registres avec les recensements, je suis porté à croire qu'il s'agit de Jeanne, fille de Jean Baillargeon. Celle-ci avait environ huit ans, vers le temps où les Iroquois, harcelant les Hurons dans l'île d'Orléans, y massacrèrent plusieurs français et firent plusieurs prisonniers. Elle se maria avec Antoine Mondain, vers l'époque indiquée par la Rév. Mère.

En faisant à ses sœurs, les Ursulines de Tours, le récit de la vie, des vertus et de la mort de sa première compagne, la Mère Marie de St. Joseph, nièce de l'évêque de la Rochelle, la M. de l'Incarnation rapporte ce qui suit, comme étant arrivé après la mort de cette sainte religieuse.

“ Une jeune fille nommée Anne Baillargeon, étant âgée de neuf ans, fut prise par les Hiroquois, et emmenée dans leur pays, où elle demeura près de neuf ans. Elle se plût tellement aux coutûmes de ces sauvages, qu'elle était résolue de passer avec eux le reste de sa

vie. Monsieur de Tracy ayant obligé cette nation de rendre tous les François qu'elle tenoit captifs, elle se retira dans les bois, de crainte de retourner en son pays. Lorsqu'elle se croyait en assurance, une religieuse lui apparut, et la menaça de la châtier, si elle ne retournait avec les François. La crainte la fit sortir du bois, et se joindre avec les autres captifs que l'on mettait en liberté. A son retour, monsieur de Tracy lui donna cinquante écus pour se marier, mais il voulut qu'elle fût premièrement mise aux Ursulines, pour reprendre l'esprit du christianisme, qui s'étoit fort affoibli parmi les Hiroquois. Quand elle vit le tableau de la Mère Marie de St. Joseph, elle s'écria : Ah ! c'est celle-là qui m'a parlé, et elle avoit le même habit. Durant toute sa captivité, il ne se put faire que, vivant parmi des payens, elle ne commit des fautes contraires à la sainteté du christianisme : elle avait néanmoins toujours conservé une très-grande pureté, et l'on croit que cette Mère s'était faite son ange pour la conserver dans cette intégrité, comme elle l'a été de quelques autres en d'autres rencontres."

Une des filles de Jeanne, Geneviève Mondain, épousa en 1703 Pierre Payement dit la Rivière, de Favar au diocèse de Poitiers.

Matthieu Amyot, fille de Philippe A., et d'Anne Convent qui épousa en secondes noces le Sr. Jacques Maheust, obtint un fief voisin de la seigneurie de Sainte-Croix ; son frère Charles Amyot reçut le fief de Vincelotte, près du Cap Saint-Ignace.

Pendant l'hiver '49-'50, les communautés, savoir, les Jésuites, les Hospitalières et les Ursulines, fournirent aux besoins des familles huronnes qui étaient

restées à Québec. Une cabane en planches fut dressée dans la cour de l'Hôpital pour les mettre à l'abri.

En février, on aperçut les pistes de quelques Iroquois dans les environs de Québec.—Des messagers voyagèrent fréquemment pendant l'hiver entre Québec et les Trois-Rivières.—Le 25 avril, la petite rivière Saint-Charles fut libre de glaces.—En mai, les Iroquois massacrèrent quelques français près des Trois-Rivières, et un autre à Beauport.—Le premier navire venant de France arriva le 10 juillet ; les nouvelles et les lettres avaient été reçues quelques jours auparavant.

Le 11, on commença à travailler aux fondations de la chapelle des Jésuites.

Le 28, arriva le P. Ragueneau, supérieur des Hurons avec une bande de ces sauvages. Au mois d'août, on reçoit des nouvelles de plusieurs massacres commis par les Iroquois sur des français.

La mission du pays des Hurons se trouvant détruite, une partie des Pères Jésuites retourna en France avec plusieurs frères et quelques laïques. Le 23 août, partirent les PP. Pierre Pijard, Grelon et François Dupéron ; le 21 septembre les PP. Lyonne, Bonin et Daran ; le 2 novembre le P. Jérôme Lalement, supérieur, et le P. Bressani. Avec eux étaient MM. de Tilly, Godefroy et Bourdon, qui devaient revenir l'année suivante. Le P. Paul Ragueneau demeura vice-supérieur ; le P. Druillètes retourna chez les Abenakis de la rivière Kinibeki, où depuis plusieurs années il résidait pendant l'hiver. Il était chargé de voir les autorités coloniales de la Nouvelle-Angleterre, au sujet d'une alliance à faire entre la colonie française et les colonies anglaises.

Le 23 novembre, une barque, allant porter de l'anguille à Montréal, revint à Québec, parce que les glaces se formaient sur le lac Saint-Pierre.

Le 24 décembre, la première messe fut dite dans la chapelle des Jésuites, par le P. Poncet, qui en fit la bénédiction.

Le 30 décembre, un peu après minuit, le feu éclata dans la boulangerie des Mères Ursulines ; toute leur maison fut brûlée, et elles s'échappèrent avec peine. On ne sauva rien des meubles, sinon de la sacristie.

A la fin de l'année en 1650, Québec existait depuis quarante-deux ans ; et il n'était encore qu'un tout petit village, ne renfermant pas plus d'une trentaine de maisons dispersées, que protégeait le fort Saint-Louis. La demeure des Jésuites, le couvent des Hospitalières, la résidence du gouverneur dans la Haute-ville, et le magasin de la compagnie dans la Basse-ville étaient les seuls édifices un peu considérables ; la chapelle et le couvent des Ursulines étaient réduits en cendre. L'église de l'Hôtel-Dieu et une chambre qui servait de chapelle aux jésuites étaient ouvertes au culte ; on venait de jeter les fondations d'un édifice qui devait prendre la place de cette dernière. Enfin l'église paroissiale, commencée en 1644, venait d'être terminée et bénite ; la messe de minuit y fut dite par le P. Poncet, qui remplissait les fonctions de curé. Le journal des Jésuites contient à ce propos le passage suivant : " Le P. Poncet dit la messe de minuit à la nouvelle église ; le P. Mercier, céans (chez les jésuites) ; le P. La Place à l'Hospital ; le P. Garreau chez Martin Grouvel, (côte de Beaupré) ; moy chez M. Giffard à Beauport ;

M. de Saint Sauveur à la côte Sainte-Geneviève, (à la chapelle Saint-Jean).”

L'église paroissiale, qui venait d'être terminée, était bâtie sur un terrain donné par le sieur Guillaume Couillard ; elle fut bâtie en forme de croix, large de trente-huit pieds, longue de cent pieds le mur compris, sur le terrain où elle est aujourd'hui.

Un petit enclos vers le haut de la rue Lamontagne renfermait le cimetière. Dans les environs immédiats de la ville étaient les chapelles de Sillery, de Beauport, de N. D. des Anges et de Saint-Jean sur le côteau Sainte-Geneviève ; outre celles de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, c'étaient les seules qu'il y eût dans toute la colonie. La population européenne du pays ne pouvait guères dépasser mille âmes. Quelques habitations s'étaient élevées dans la côte de Beaupré, à l'île d'Orléans, à Beauport, à Sillery, et sur les chemins de Saint-Michel et de Sainte-Geneviève.* L'on commençait des défrichements à Montréal et aux Trois-Rivières ; le reste du pays était encore à l'état sauvage. Quatre ou cinq vaisseaux visitaient annuellement le port de Québec, apportant des marchandises de France, et remportant des fourrures.

Depuis l'année 1646, la communauté des habitants avait été admise à faire la traite des pelleteries, par la grande compagnie, entre les mains de laquelle était encore le pays. Les affaires de cette communauté étaient gérées par un syndic, nommé chaque année, au mois d'août dans une assemblée des habi-

* Le quatorze janvier 1648, le P. Dequen revint de sa mission de Beauport jusques au cap de Tourmente et isle d'Orléans ; il y trouva plus de deux cent âmes et plus de cent quarante communions. (Journal des Jésuites).

tants ; les mêmes droits étaient exercés par la communauté des Trois-Rivières. Les premiers syndics élus furent le sieur Bourdon, pour Québec, et le sieur Jacques Hertel, pour les Trois-Rivières.

Une nation puissante et alliée venait d'être détruite par les ennemis communs, les farouches Iroquois. Les débris du peuple Huron s'étaient dispersés ; et une bande de ces infortunés venait se réfugier sous les canons du fort Saint-Louis, conduite par ceux des missionnaires qui avaient échappé à la mort. Alléchés par l'odeur du sang, les Iroquois avaient suivi leur proie ; ils étaient partout, à Montréal, aux Trois-Rivières, à Québec, à l'île d'Orléans, à Tadoussac, rôdant par petits partis, brûlant, pillant, massacrant. Leurs bandes plus nombreuses attaquaient la nation Neutre sur les grands lacs, après avoir jété aux quatre vents les membres de la nation Huronne. Elles occupaient la route des convois de marchandises et de fourrures sur la rivière des Outaouais ; et leurs pistes avaient été reconnues aux portes de l'enclos de Québec.

Pour se mettre à l'abri, l'on élevait de petits forts, où les habitants pouvaient se retirer en cas d'attaque ; plusieurs avaient été construits autour de Québec. Il y en avait à Sillery, sur les fiefs Saint-Michel, Saint-François, Saint-Sauveur, à Beauport, à l'île d'Orléans. " Les Hiroquois," dit la mère de l'Incarnation, " craignent extrêmement les canons, ce qui fait qu'ils n'osent s'approcher des forts. Les habitants, afin de leur donner la chasse et de la terreur, ont des redoutes en leurs maisons pour se défendre avec de petites pièces."

Le gouvernement civil était entre les mains du

gouverneur général, qui prenait l'avis d'un conseil établi ou reconstitué en 1647, comme nous l'apprenons du Journal des Jésuites. " Le 6 août 1647, sur le règlement venu de France qui portait l'établissement d'un conseil de trois, dont le supérieur était l'un, je fis consulte pour savoir si j'y devois consentir (c'est le P. Jérôme Lalement qui écrit). Le P. Vimont, le P. Deudemare et le P. Lejeune y étaient, il fut conclu qu'oui, qu'il le fallait faire. Je proposai le voyage de France d'un de nos Pères, pour les affaires des Ursulines, Hôpital, Iroquois et validité des sacrements de mariage, qu'on nous disputait par les lettres venues de France cette année."

Ces dernières lignes font allusion aux difficultés qui se présentaient dans le gouvernement spirituel de la colonie, par l'absence d'un évêque. L'on avait déjà songé à y remédier, comme on le voit par les lettres de la Mère de l'Incarnation. " L'on parle de nous donner un évêque en Canada. L'année dernière, M. Gauffre, personnage d'une éminente piété, donna par aumône une somme de trente mille livres pour fonder l'évêché. Ceux entre les mains de qui il mit cette somme crurent qu'il n'y avait personne plus capable de cette dignité que lui..... Ce grand serviteur de Dieu ne voulut jamais consentir à la proposition qui lui en fut faite qu'après une retraite. Dans le temps de cette préparation, il fut saisi d'une apoplexie qui l'emporta en trois jours. Ainsi la volonté de Dieu fut connue et le dessein rompu. Pour moi, mon sentiment est que Dieu ne veut par encore d'évêque en Canada, le païs n'étant pas encore assez fait ; et nos révérends Pères y ayant planté le christianisme, il semble qu'il y a de la nécessité qu'ils le cultivent

encore quelque temps.”—(*Let. du 16 octobre 1646.*) Elle revient sur ce sujet en 1649. “ Nous n’avons point encore d’évêque.....Cependant le R. Père supérieur de la mission fait ici toutes les fonctions ecclésiastiques, comme les mariages, les baptêmes et autres semblables. ..On nous a dit qu’à Rome on a voulu charger l’évêque de la Rochelle de cette église naissante, mais qu’il ne l’a pas voulu accepter de crainte de la visite.”

L’archevêque de Rouen, dont les anciens diocésains formaient une partie notable de la population française en Canada, était regardé comme ayant juridiction épiscopale sur ce pays. Le supérieur des Jésuites à Québec avait été nommé son grand-vicaire, plusieurs années avant l’arrivée de l’évêque de Pétrée.

Malgré les malheurs qui assaillaient la colonie et qui semblaient chaque année devoir l’anéantir, Dieu avait implanté dans son sein un principe de vie d’une telle énergie, que les plus furieuses tempêtes ne servaient qu’à l’affermir davantage sur le sol. L’action merveilleuse de la providence pour la conservation du pays se manifestait d’une manière si évidente, qu’il était impossible pour les colons de la méconnaître, lors même qu’ils ne la pouvaient expliquer. C’est ce qu’atteste hautement la Mère de l’Incarnation dans plusieurs de ses lettres.

“ Dans ce pays,” écrit-elle, “ et dans l’air de cette nouvelle église on voit régner un esprit qui ne dit rien qu’obscurité. Tous les événements qui nous arrivent sont des secrets cachés dans la divine providence, laquelle se plaît d’y aveugler tout le monde, de quelque condition et qualité qu’il soit. J’ai vu et consulté là-dessus plusieurs personnes, qui toutes

m'ont dit : je ne vois goutte en toutes mes affaires, et néanmoins nonobstant mon aveuglement, elles se font sans que je puisse dire comment. Cela s'entend du pays en général et de l'état des familles en particulier.—(*Lettres Spirituelles.*)

Elle renouvelle ces observations dans une autre lettre. “ Mais la façon avec laquelle Dieu gouverne ce pays est toute contraire. On ne voit goutte, on marche à tâtons ; et quoiqu'on consulte des personnes très-éclairées et d'un très-bon conseil, pour l'ordinaire les choses n'arrivent point comme on les avoit prévues et consultées. Cependant on roule, et lorsqu'on pense être au fond d'un précipice, on se trouve debout.....Lorsqu'on entend dire que quelque malheur est arrivé de la part des Iroquois, chacun s'en veut aller en France ; et au même temps on se marie, on bâtit, le pays se multiplie, les terres se défrichent et tout le monde pense à s'établir.”

Avant de terminer, l'on aimera à jeter les yeux sur les établissements de la Nouvelle-Angleterre, qui croissaient à côté de la colonie française. Le P. Druillètes nous les montre tels qu'ils étaient en 1650 et 1651, dans un rapport sur le résultat de ses négociations.

“ Je suis arrivé icy dès le 8 décembre, jour de la Conception ; ce n'a pas esté sans une forte providence. La barque de mon guide et de mon gouverneur, qui est le commis de Kenebaki nommé Jean Winslow, a esté surprise des glaces, et ensuite nous avons esté contraints de faire cent lieues, à ce qu'ils disent, partie par terre, partie par eau. Le 9e....je fus conduit par mon introducteur et le major général d'yey, M. Quebin (Gibbon), grand amy de M. de La

Tour, et ensuite de M. le gouverneur de Kébec, depuis qu'il a sceu que le dict M. de la Tour avoit esté bien traicté à Kébec, chez M. Dutley (Dudley), gouverneur de toute la colonie de Boston. Il demeure à demy-lieue d'icy. Je luy présentay la lettre de créance de la part de M. le gouverneur de Kébec et luy demanday audience en qualité d'ambassadeur et agent, non-seulement au nom de M. le gouverneur comme la lettre portait, mais aussi de la part des cathécumènes abnaquiois qui sont sous la juridiction de Pleymouth, qui est une autre colonie ; c'estoit ce que mon pauvre habit et équipage tesmoignoît, m'approchant plus d'un sauvage que d'un françois de médiocre condition....

“ Le jour de mon audience fut différé jusques au mardy suivant, pour ce que M. le gouverneur d'icy debvoit assembler les magistrats ce jour-là pour quelque autre occasion. Avant de vous exposer ce que j'ay faict icy pour ma double ambassade, il est nécessaire que je vous donne connoissance de l'état et gouvernement de ce pays.”

“ Toute la Nouvelle-Angleterre est une républicque composée de quatre colonies. La première et la plus considérable est celle de Boston qui a, dit-on, 40 bourgs ou villages dans son ressort ou district. La deuxième est celle de Pleymouth, à 14 lieues d'icy ; celle-cy a 20 bourgs ou villages dont Pleymouth est le principal, mais beaucoup moindre que celui de Boston quoiqu'il soit le plus ancien de tous ; il est scitué vers le cap de Mallebare. La troisième est celle de Kenetigouc (Connecticut), à 30 ou 40 lieues de la deuxième. Celle-cy a environ 10 bourgs, dont un seul a 500 hommes, disent-ils. Kenetigouc

est la rivière des Sokokiois. La quatrième est celle de Kouinopeia (Quinnipiack ou New-Haven), à 10 lieues de la 3e. Celle-cy n'a que 4 ou 6 villages sur la côte tirant vers Manathé (Manhattan ou New-York), d'où elle est distante de 30 lieues ou environ. Depuis Manathé jusques à l'habitation des anglois la plus grande, il y a 20 lieues."

" Toutes ces 4 colonies sont unies par les articles de confédération, dont l'un porte que nulle colonie en particulier ne pourra rien déterminer pour quelque guerre que ce soit, sans l'aveu et conclusion de l'assemblée des estats de tout le pays ; on l'appelle le conseil ou la cour des commissaires, qui sont 8 en nombre, c'est-à-dire, deux députez de chaque colonie. Ils se doibvent assembler à Kouinopeia à la première séance, qui ordinairement n'est qu'au mois de septembre. Eux mesmes estant assemblez choisissent un d'entre eux qui préside."

" Outre ce conseil des estats pour tout le pays, chaque colonie particulière a son conseil—composé de son gouverneur, vice-gouverneur, et de quelque nombre de conseillers qu'ils appellent magistrats. Ce conseil particulier donne audience, selon les causes qui se présentent dans l'année. Tous les officiers de cette cour particulière sont créés et confirmés au mois de mai, qui est le temps auquel la cour générale de toute la colonie se tient, c'est-à-dire, la chambre haulte, composée des plus considérables de la colonie, et la chambre basse composée des députez du peuple. Elle s'assemble dans le bourg principal de la colonie. Ça esté cette cour particulière de Boston qui m'a donné audience, après m'avoir invité à diner le 13 de décembre."

Ces institutions, comme on le voit, renfermaient le germe du gouvernement républicain adopté plus tard, et semblaient propres à assurer la liberté des habitants du pays ; et cependant les chambres, qui reclamaient une plus grande part de liberté pour l'état colonial, écrasaient les minorités et tyrannisaient la conscience des individus. Elles proscrivaient en 1646 et 1647 les Quakers et les Jésuites ; elles s'appuyaient sur les saintes écritures pour défendre en 1649 de porter les cheveux longs ; elles prohibaient en 1651 l'usage de la soie, des dentelles, des boutons d'or et d'argent ; en 1648, elles faisaient infliger la peine de mort à une pauvre femme, Margaret Jones, accusée d'être sorcière. Cette première victime immolée à la superstition fut suivie d'un si grand nombre d'autres, que tous les ordres de l'état furent effrayés, et demandèrent qu'on mit un terme à ces meurtres commis au nom du Dieu des miséricordes.

Favorisées d'un beau climat, possédant des ports ouverts aux vaisseaux dans toutes les saisons de l'année, habitées par un peuple industriel, persévérant, sans cesse préoccupé de ses intérêts matériels, les colonies anglaises se sont développées avec une telle rapidité, qu'après 150 ans d'existence elles ont pu secouer le joug de la mère-patrie, et se présenter au monde comme une nation indépendante. La langue, les coutumes, les institutions de la race anglaise, modifiées par les circonstances, se sont emparées d'une grande partie de l'Amérique du Nord, et y conserveront toujours la prépondérance. Le temps seul fera connaître si les formes républicaines pourront s'y maintenir, lorsque la population

surabondante des états anciens ne trouvera plus à se verser sur les plaines de l'ouest, et sera réduite à vivre de misère ou d'émeute.

La Nouvelle-France conservera-t-elle quelque débris de la nationalité française ? La Louisiane, l'Acadie, l'Illinois, le Michigan sont devenus Anglais ; seul sur ce continent, le Bas-Canada a gardé la langue, les mœurs et les coutumes de la vieille France. Placée sous un climat salubre mais sévère, ne pouvant jouir des avantages de la navigation que pendant la moitié de l'année, à sa naissance harcelée par les attaques incessantes des cinq nations iroquoises, la colonie française du Canada a eu à lutter longuement et péniblement, pour se maintenir sur le sol de la patrie. Plus tard, en passant sous le joug de l'ennemi le plus constant de la France, nos pères purent un instant croire que c'en était fait de la nationalité canadienne. Eh bien ! malgré le mauvais vouloir de quelques gouverneurs, et les persécutions sourdes des mignons du pouvoir ; en dépit des calomnies, des injustices, des insultes dont elle a été abreuvée, la population franco-canadienne s'est soutenue, s'est multipliée, et a pris sa part des progrès matériels, en conservant précieusement sa foi, sa langue et ses institutions. Bien des fois en la voyant se relever fraîche et forte, à la suite des succès obtenus par ses ennemis politiques, on aurait pu répéter des paroles citées plus haut : "Cependant on roule, et lorsqu'on pense être au fond d'un précipice, on se trouve debout."

La providence a amorti les coups dirigés contre la population canadienne, lorsque celle-ci ne se comptait que par centaines ; aujourd'hui, huit cent mille

Canadiens, unis par les liens les plus étroits, ont le droit de s'appeler frères ; rejeter l'héritage que nos pères ont soigneusement gardé pour nous, serait une ingratitude à leur mémoire, et une trahison envers les générations futures ; désespérer de le pouvoir conserver, serait méconnaître la protection du Dieu qui a veillé jusqu'à présent sur nos destinées.

Faible arbrisseau transporté des bords de la vieille France sur la terre vierge de l'Amérique, l'érable planté par Champlain a jeté de profondes racines dans le sol du Canada ; souvent battu par les tempêtes et attaqué par la hache du bucheron, il s'est redressé après chaque orage, ses plaies se sont guéries, sa tête s'est couronnée d'un feuillage plus vert et plus vigoureux ; aujourd'hui, dans la force de l'adolescence, il promet d'étendre encore longtemps son ombre tutélaire, sur le promontoire de Stadaconé et sur les eaux du majestueux Saint-Laurent.

Les abonnés du Foyer Canadien
peuvent obtenir :

*Notes sur les Registres de N. D.
de Québec*, par M. l'Abbé Ferland,
pour - - - - - 25

Les Anciens Canadiens, par Ph. A.
De Gaspé, pour - - - - - 75

Le 1er Vol. de la *Littérature Cana-
dienne* et le *Foyer Canadien* de
1863, pour - - - - - \$1 00

Quatre beaux Volumes pour \$2.00

S'adresser a GEO. DESBARATS, Jr., Ecr., Gerant du Foyer Canadien, Quebec.

